



“Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi”

***DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° OBR/03/S/2018-2019
POUR L'ASSURANCE DU MATERIEL, DU MOBILIER, DES EQUIPEMENTS ET
DES STOCKS DES SITES DE L'OBR DE L'INTERIEUR DU PAYS ET CEUX DE
BJUMBURA CONTRE L'INCENDIE ET RISQUES DIVERS.***

Date de Publication : 25/01/2019

Date d'Ouverture des offres : 20/02/2019

JANVIER 2019

PREMIERE PARTIE: PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

I. AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° OBR/03/S/2018-2019 POUR L'ASSURANCE DU MATERIEL, DU MOBILIER, DES EQUIPEMENTS ET DES STOCKS DES SITES DE L'OBR DE L'INTERIEUR DU PAYS ET CEUX DE BUJUMBURA CONTRE L'INCENDIE ET LES RISQUES DIVERS.

Date de Publication: 25/01/2019

Date d'Ouverture : 18/02/2019

1. Objet du marché

L'Office Burundais des Recettes (OBR) invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous enveloppes fermées pour «**l'assurance du matériel, du mobilier, des équipements et des stocks se trouvant sur les sites de l'OBR de l'intérieur du pays et ceux de Bujumbura**», conformément aux spécifications techniques détaillées se trouvant dans la deuxième partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

2. Financement du marché

L'Office Burundais des Recettes compte financer l'exécution de ce marché sur ses fonds propres, exercice 2018-2019.

3. Spécifications du marché et allotissement

La passation du marché sera conduite par un Appel d'Offres National Ouvert (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi. La liste des biens à assurer est annexée au présent DAO et en font partie intégrante.

Les biens matériels, les équipements et les stocks faisant objet du présent marché ont une valeur totale de six milliards huit cent millions trois cent dix mille sept cent vingt-deux francs burundais, taxe sur la valeur ajoutée comprise (6 800 310 722 Fbu TVAC) et ont été classées en trois grandes catégories ci-dessous:

- Matériel, mobilier et équipements de bureaux à faire assurer d'une valeur totale de 1 845 340 000 Fbu TVAC,
- Trois stocks du matériel et des fournitures à faire assurer d'une valeur totale de 2 943 885 Fbu TVAC,
- Matériel électrique et informatique à faire assurer d'une valeur totale de 2 011 320 000 Fbu TVAC.

Au cours de ses calculs de soumission, le soumissionnaire devra tirer beaucoup d'attention sur les deux éléments importants ci-dessous :

- Pour tous le matériel et les équipements faisant objet du présent marché, les risques que l'assurance doit couvrir sont l'incendie et les risques divers,
- Exception faite pour les sites du Palais des arts, VIRAGO et EMMAUS, les maisons abritant le matériel et les équipements à faire assurer sont à leur tour déjà assurées contre l'incendie, ce qui réduit la prime d'assurance pour le matériel abrité par ces sites.

Les services prévus dans le cadre de ce marché sont rendus en deux lots.

Lot 1 : Assurance du matériel, du mobilier, des équipements et des stocks se trouvant sur les sites de l'OBR de l'intérieur du pays

Lot 2 : Assurance du matériel, du mobilier, des équipements et des stocks se trouvant sur les sites de l'OBR de Bujumbura

Le soumissionnaire peut soumissionner pour les deux lots et peut être attributaire des deux lots.

4. Conditions de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toute personne physique ou morale possédant les capacités juridiques, techniques et financières pour l'exécution du marché. Ne peut participer à l'Appel d'Offres, tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code Révisé des Marchés Publics au Burundi.

5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté sur le site de l'OBR (www.obr.bi) ou l'adresse indiquée ci-dessous de 7 h 30 à 12h 00' et de 14h 00' à 17h 30'.

Il sera obtenu physiquement au Service des Approvisionnements de l'OBR sis immeuble VIRAGO, 3^{ème} étage, côté est sur présentation d'un bordereau de versement d'un montant non remboursable de vingt-cinq mille francs burundais (25.000 BIF) versé au compte N°1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB).

6. La validité des offres

Les offres restent valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date d'ouverture effective des offres. Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant cette durée de 90 jours calendaires, à compter de la date d'ouverture effective des offres.

7. Garantie bancaire de soumission

Lot 1 : Cinq cent mille francs Burundais (500.000 BIF)

Lot 2 : Cinq cent mille francs Burundais (500.000 BIF)

8. Visite des sites

Une visite guidée des sites pour constater le mobilier, le matériel et les équipements à faire assurer sera organisée comme suit :

- le **06/02/2019** départ à Bujumbura à 8 h 00, pour les sites de BUBANZA, CIBITOKÉ, RUHWA, KAYANZA et KANYARU-HAUT.

- le **07/02/2019** départ à NGOZI à 8 h 00, pour les sites de NGOZI, KIRUNDO, GASENYI I, MUYINGA ET KOBERO.

- le **08/02./2019** départ à CANKUZO à 9 h 00, pour les sites de CANKUZO, GAHUMO, GISURU, GIHARO, RUYIGI ET GITEGA.

- le **11/02/2019** départ à KARUSI à 9 h 00, pour les sites de KARUSI , MURAMVYA, MWARO, RUTANA ET KAYOGORO.

- le **12/02./2019** départ à MUGINA à 9 h 00, pour les sites de MUGINA, MABANDA, MAKAMBA, NYAZA-LAC, KABONGA, RUMONGE ET BURURI.

- le **13/02/2019** à 9 h 00, pour les sites de Bujumbura y compris les sites GATUMBA ET VUGIZO.

A l'occasion de cette visite, des éclaircissements éventuels seront donnés aux participants.

9. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le **20/02/2019 à 10h 00**. L'ouverture aura lieu le même jour à 10 h 30 minutes. Toute offre déposée après l'heure et la date limite ne sera pas prise en considération.

10. Délai d'indemnisation en cas de sinistre

Le délai d'indemnisation en cas de sinistre est fixé à trente (30) jours calendaires, à compter de la date de dépôt du dossier de déclaration complet.

11. Adresse pour renseignements

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est : Office Burundais des Recettes sis à ROHERO, Immeuble VIRAGO, Avenue de la Tanzanie, N°963a/A, B.P. 3465 Bujumbura II, Tél: 22 282146/ 22282216.

Un soumissionnaire désirent obtenir des éclaircissements sur le Dossier d'Appel d'Offres peut en faire la demande par un écrit adressé au Commissaire des services Généraux de l'OBR au plus tard dix (10) jours avant la date limite de dépôt de offres.

12. Critères de qualification

Les offres techniques et financières devront être entièrement conformes au Dossier d'Appel d'Offres.

Fait à Bujumbura, le 24./01/2019

**LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX ET PERSONNE
RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS**

Frédéric MANIRAMBONA

II. REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

1. Instructions aux Soumissionnaires (IS)

A. Généralités

1 Objet de la soumission

- 1.1 L'Office Burundais des Recettes ci-après dénommé "l'Acheteur", lance un Appel d'Offres en vue de faire assurer **le matériel, le mobilier, les équipements et les stocks se trouvant sur ses sites de l'OBR de l'intérieur du pays et ceux de Bujumbura** dont la liste, les spécifications techniques et les quantités sont définies dans la deuxième partie du Dossier d'Appel d'Offres.
- 1.2 Pour **le matériel, le mobilier, les équipements et les stocks se trouvant sur ses sites de l'OBR**, les garanties à couvrir sont l'incendie et les risques divers.
- 1.3 Le soumissionnaire retenu ou attributaire doit assurer **le matériel, le mobilier, les équipements et les stocks se trouvant sur ses sites de l'OBR de l'intérieur du pays et ceux de Bujumbura** durant une période d'une année calendaire, qui prend effet à partir du...../...../20.....
- 1.4 Dans le présent Dossier d'Appel d'Offres, les termes "soumission" et "offre" et leurs dérivés sont synonymes, et le terme "jour" désigne un jour calendaire.
- 1.5 L'adresse de l'Office Burundais des Recettes est: Immeuble VIRAGO, Avenue de la Tanzanie, N°963a/A, B.P. 3465 Bujumbura II, Tél: 22 282146/22282202.
- 1.6 Le marché est en deux lots :

Lot 1 : Assurance du matériel, du mobilier, des équipements et des stocks se trouvant sur les sites de l'OBR de l'intérieur du pays

Lot 2 : Assurance du matériel, du mobilier, des équipements et des stocks se trouvant sur les sites de l'OBR de Bujumbura

2 Origine des fonds

Les paiements prévus au titre du marché pour lequel le présent Appel d'Offres est lancé sont imputables au Budget de l'Office Burundais des Recettes, exercice 2018-2019.

3 Soumissionnaires admis à concourir

- 3.1 L'Appel d'Offres publié par l'Office Burundais des Recettes s'adresse à tous les soumissionnaires remplissant toutes les conditions d'admissibilité aux marchés publics et conformément à l'Article 151 Code des Marchés Publics du Burundi et sous réserve des dispositions suivantes :
 - (a) Les soumissionnaires (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doivent pas être associés ou avoir été associés dans le passé, à une entreprise (ou aux affiliés d'une entreprise) qui a fourni des services de conseil pour la préparation des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent Appel d'Offres.
 - (b) Le soumissionnaire ne doit pas avoir fait l'objet d'une décision d'exclusion pour corruption ou manœuvres frauduleuses prise en vertu des dispositions de la Clause 5 des Instructions aux Soumissionnaires (IS).

- (c) Ne peuvent soumissionner au présent Appel d'Offres, les personnes physiques ou morales touchés par les dispositions de l'article 161 du Code des Marchés Publics du Burundi.
 - (d) Les Associations sans but lucratif et les Organisations Non Gouvernementales ne sont pas éligibles pour ce marché.
- 3.2 Les soumissionnaires doivent fournir toutes pièces que l'Office Burundais des Recettes peut raisonnablement demander, établissant à la satisfaction de l'Office Burundais des Recettes qu'ils continuent d'être admis à concourir.

4. Critère d'origine

L'assureur doit être établi au Burundi et se conformer aux spécifications techniques contenues dans les Données Particulières d'Appel d'Offres.

5. Corruption ou manœuvres frauduleuses

- 5.1 La législation burundaise exige des agents publics ainsi que des soumissionnaires, prestataires de services, fournisseurs, et entrepreneurs, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés.
- 5.2. En vertu de ce principe, sont définies aux fins de cette présente clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante :
- 5.2.1. est coupable de "corruption" quiconque donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ;
 - 5.2.2. se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché de manière préjudiciable à l'acheteur ;
 - 5.2.3. "Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver l'Office Burundais des Recettes (OBR) des avantages de cette dernière.
- 5.3. De plus, l'attention des soumissionnaires est attirée sur les dispositions du Code des Marchés Publics du Burundi, dans son Chapitre IV traitant des règles d'Éthique et Sanctions en matière de Marchés Publics

B. Le Dossier d'Appel d'Offres

6. Contenu du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres comprend les documents énumérés ci-après et doit être interprété au cas échéant, avec les additifs publiés conformément à la clause 8 des Instructions aux Soumissionnaires.

Procédures d'Appel d'Offres :

- 6.1 Avis d'Appel d'Offres (AO) ;
- 6.2 Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO) :
 - a. Instructions aux Soumissionnaires (IS);
 - b. Données Particulières d'Appel d'Offres (DPAO).
- 6.3. Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- 6.4. Cahier des Clauses Administratives Particulières
- 6.5. Les annexes

Le soumissionnaire devra examiner les instructions, conditions et spécifications contenus dans le Dossier d'Appel d'Offres. Il est responsable de la qualité des renseignements demandés par le Dossier d'Appel d'Offres et de la préparation d'une offre conforme à tous égards, aux exigences du Dossier d'Appel d'Offres. Toute carence peut entraîner le rejet de son offre.

7. Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres

Un soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur les documents peut en faire la demande par un écrit adressé à l'Office Burundais des Recettes au plus tard dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres. L'Office Burundais des Recettes répondra par écrit à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres, qu'il aura reçue au plus tard dans les dix (10) jours calendaires précédant la date limite de dépôt des offres.

Une copie de la réponse de l'Office Burundais des Recettes indiquant la question posée mais sans mention de l'auteur, sera adressée à tous les soumissionnaires qui auront reçu le Dossier d'Appel d'Offres.

8. Modifications apportées au Dossier d'Appel d'Offres

L'Office Burundais des Recettes peut, à tout moment, avant la date limite de dépôt des offres, et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un soumissionnaire, modifier le Dossier d'Appel d'Offres en publiant un additif.

Tout additif ainsi publié fait partie intégrante du Dossier d'Appel d'Offres et sera communiqué par écrit à tous les soumissionnaires qui ont acheté le Dossier d'Appel d'Offres. Ces derniers accuseront réception des additifs par écrit ou en signant dans le carnet de transmission. L'additif doit être approuvé par la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics.

Pour donner aux soumissionnaires le temps nécessaire à la prise en considération de l'additif dans la préparation de leurs offres, l'Office Burundais des Recettes a la faculté de reporter la date limite de dépôt des offres.

C. Préparation des offres

9. Langue de l'offre

9.1. L'offre ainsi que toutes les correspondances et tous les documents concernant la soumission échangés entre le soumissionnaire et l'Office Burundais des Recettes seront rédigés en langue française.

9.2. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction en français des passages concernant la soumission, auquel cas, et aux fins d'interprétation de l'offre, la traduction en français fera foi.

10. Documents constituant l'offre

9. 1. Documents Administratifs

1. Une garantie de soumission, établi selon le modèle en annexe ;
2. Une attestation de non redevabilité des impôts et taxes, en original et en cours de validité, délivrée par l'OBR ;
3. Une attestation de non redevabilité délivrée par l'INSS en original et en cours de validité ;
4. La preuve d'achat du DAO portant le numéro du DAO ;
5. L'attestation de non faillite, en cours de validité d'au plus 3 mois, délivrée par l'organe compétent ;
6. L'acte d'engagement, établi suivant le modèle en annexe;
7. Le(s) traité(s) de réassurance de l'exercice en cours;
8. La trésorerie de l'assureur au 31/12/2018 (banque, placements).

10. 2. Offre financière

1. Un acte de soumission rempli suivant le modèle en annexe;
2. Un bordereau des prix.

NB: L'absence de l'un de ces documents entrainera le rejet de l'offre lors de l'analyse.

11. Remplissage des Formulaires

Le soumissionnaire soumettra son offre en remplissant les modèles en annexe, sans apporter aucune modification de leur présentation, et aucun autre format ne sera accepté. Toutes les rubriques doivent être remplies de manière à fournir les renseignements demandés.

12. Prix de l'offre et rabais

Les prix et les rabais indiqués par le soumissionnaire sur le formulaire de soumission et les formulaires de prix seront conformes aux stipulations ci-après:

Les primes d'assurance **du matériel, du mobilier, des équipements et des stocks se trouvant sur les sites de l'OBR dec l'intérieur du pays et ceux de Bujumbura** devront être chiffrés et exprimés taxe sur la valeur ajoutée comprise (TVAC) et doivent comprendre les données suivantes :

12.1. Calcul détaillé des primes affectées à chaque rubrique sollicité par l'OBR (incendie, émeutes, catastrophes naturelles ...) et le total général pour chaque article ci-haut cité, suivant le formulaire des prix du tableau en annexe.

12.2. Le prix à indiquer dans l'offre financière sera le prix total de l'offre hors tout rabais éventuel ; mais le détail des primes d'assurance pour chaque article devra accompagner ce prix total.

12.3. Le soumissionnaire indiquera sur le formulaire de prix tout rabais, remise ou tout autre avantage qu'il compte accorder à l'OBR inconditionnellement si son offre est retenue et la méthode d'application dudit rabais ou remise.

13. Variantes

Les variantes ne seront pas prises en compte.

14. Monnaie de soumission

Le montant de la soumission est libellé entièrement en Francs Burundais (BIF), la taxe sur la valeur ajoutée comprise (TVAC).

15. Validité des offres

15.1. Les offres demeureront valides pour la durée indiquée dans les Données Particulières d'Appel d'Offres à partir de la date d'ouverture effective des offres. Dans des circonstances exceptionnelles, avant l'expiration du délai initial de validité des offres, l'Office Burundais des Recettes peut demander aux soumissionnaires de prolonger la durée de validité pour une durée additionnelle déterminée. La demande et les réponses doivent être faites par écrit.

15.2. Un soumissionnaire peut refuser de prolonger la validité de son offre sans perdre la garantie de soumission; néanmoins, il doit en avancer les raisons. Le soumissionnaire qui accepte de prolonger la durée de validité de son offre ne peut modifier son offre, mais il doit prolonger la durée de validité de la garantie de soumission en conséquence.

16. Forme et signature de l'offre

16.1. Le soumissionnaire préparera un original et quatre (4) copies de l'offre en mentionnant clairement sur les exemplaires "Orinal" et "Copie" selon le cas. En cas de différence entre eux, l'original fera foi.

16.2. L'original et toutes les copies de l'offre seront dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile; ils seront signés par le soumissionnaire ou par une personne ou des personnes dûment autorisée(s) à engager celui-ci. Toutes les pages de l'offre, sauf les prospectus imprimés, seront paginées et paraphées par le ou les signataires.

L'offre ne contiendra aucune mention, interligne, rature ou surcharge qui ne soit paraphée par le ou les signataires de l'offre.

D. Dépôt des offres

17. Cachetage et marquage des offres

17.1. Les soumissionnaires placeront l'offre technique et l'offre financière dans des enveloppes séparées et cachetées portant la mention, «OFFRE TECHNIQUE» et «OFFRE FINANCIERE» selon le cas. Ces enveloppes seront ensuite placées dans une grande enveloppe extérieure.

17.2. Les enveloppes intérieure et extérieure devront:

- a) Etre adressées au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans l'Avis d'Appel d'Offres;
- b) Porter le titre et le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres;
- c) Porter les mots «**A NE PAS OUVRIR AVANT LE 20/02/2019 à 10h 30 heures locales**» suivi de la mention de la date et de l'heure fixées pour l'ouverture des offres, comme spécifié dans l'Avis d'Appel d'Offres.

17.3. Les enveloppes intérieures porteront le nom, l'adresse et le cachet du soumissionnaire, de façon à permettre au Maître d'Ouvrage de renvoyer l'offre cachetée si elle a été déclarée "hors délai". Si l'enveloppe intérieure n'est pas cachetée et marquée, l'Office Burundais des Recettes ne sera en aucun cas responsable si l'offre est égarée ou si elle est ouverte prématurément.

18. Date et heure limite de dépôt des offres

18.1. Les offres doivent être déposées à l'adresse spécifiée dans les Données Particulières d'Appel d'Offres au plus tard le **20/02/2019 à 10 heures précises**.

18.2. L'Office Burundais des Recettes peut, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un additif conformément aux dispositions de la Clause 8 des instructions aux soumissionnaires. Dans ce cas, tous les droits et obligations de l'Office Burundais des Recettes et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

19. Offre hors délai

Toute offre reçue par l'Office Burundais des Recettes après l'expiration du délai de dépôt des offres fixé sera écartée et/ou renvoyée au soumissionnaire sans avoir été ouverte.

20. Modification et retrait des offres

Le soumissionnaire peut modifier ou retirer son offre après l'avoir déposée, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait soit reçue par l'Office Burundais des Recettes, avant l'achèvement du délai prescrit pour le dépôt des offres. La notification de modification ou de retrait de l'offre par le soumissionnaire sera préparée, cachetée, marquée et envoyée à l'Office Burundais des Recettes et plus précisément au Commissariat des Services Généraux, à l'adresse précisée pour le dépôt des offres.

Les enveloppes extérieures porteront toutefois de plus la mention «MODIFICATION» ou «RETRAIT» selon le cas. Ici aussi, l'enveloppe extérieure ne portera aucun signe n'ayant trait à l'identité du soumissionnaire. Aucune offre ne peut être modifiée après la date limite du dépôt des offres. Aucune offre ne peut être retirée dans l'intervalle compris entre la date limite de dépôt des offres et l'expiration de la période de validité de l'offre spécifiée par le soumissionnaire dans sa soumission. Le retrait de son offre par un soumissionnaire pendant cet intervalle peut entraîner la confiscation de la garantie de soumission.

E. Ouverture et évaluation des offres

21. Ouverture des offres

21.1. L'Office Burundais des Recettes, à travers la sous-commission d'ouverture des offres issue de la Commission de Passation du Marché (CPM) ouvrira les offres, y compris les modifications effectuées conformément aux dispositions de la Clause 20 des instructions aux soumissionnaires, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent assister à l'ouverture des offres à la date, heure et adresse stipulées dans l'Avis d'Appel d'Offres. Les soumissionnaires ou leurs représentants signeront un registre attestant leur présence. Le procès-verbal d'ouverture sera signé par tous les membres de la sous-commission d'ouverture.

21.2. Les enveloppes marquées "RETRAIT" seront ouvertes et lues en premier.

21.3. Lors de l'ouverture des offres, le Président de la sous-commission d'ouverture des offres annoncera les noms des soumissionnaires. Ensuite, les enveloppes portant la mention «MODIFICATION» sont ouvertes et leur contenu lu en public. Les offres déposées hors délai ne seront pas prises en considération.

21.4. La sous-commission d'ouverture des offres établira le procès-verbal de l'ouverture des offres, qui comporte notamment les informations communiquées aux soumissionnaires présents.

21.5. Les offres qui n'ont pas été ouvertes lors de la séance d'ouverture ne seront en aucun cas soumises à l'évaluation.

NB: L'ouverture des offres se fera en un seul temps.

22. Caractère confidentiel de la procédure

Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation et à la comparaison des offres, et aux recommandations concernant l'attribution du marché ne doit être divulguée aux soumissionnaires ou à toute autre personne ne participant pas officiellement à cette procédure avant l'annonce de l'attribution du marché. Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer l'Office Burundais des Recettes dans l'examen des soumissions ou la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.

23. Eclaircissements apportés aux offres et contacts avec l'OBR

Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, l'Office Burundais des Recettes, à travers la Sous-Commission d'analyse issue de la Commission de Passation des Marchés peut, s'il le désire, demander au Président de la Commission de Passation des Marchés d'écrire à tout soumissionnaire afin de solliciter des éclaircissements sur son offre, y compris un sous-détail des prix unitaires.

La demande d'éclaircissements et la réponse qui lui est apportée sont formulées par écrit ; mais aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, offert ou autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes par l'Office Burundais des Recettes lors de l'évaluation des soumissions. Aucun soumissionnaire ne contactera l'Office Burundais des Recettes pour des questions ayant trait à son offre, entre l'ouverture des offres et l'attribution du marché. Si un soumissionnaire souhaite porter à l'attention de l'Office Burundais des Recettes des informations complémentaires, il devra le faire par écrit.

Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer les décisions de l'Office Burundais des Recettes relatives à l'évaluation et la comparaison des offres ou l'attribution du marché pourra entraîner le rejet de son offre.

24. Examen des offres et détermination de leur conformité

Avant d'effectuer l'évaluation détaillée des offres, l'Office Burundais des Recettes établira la conformité de l'offre en vérifiant que chaque offre :

- répond aux critères de qualification tels qu'indiqués à la Clause 3 des instructions aux soumissionnaires ;
- a été dûment signée ;
- est accompagnée des garanties requises ;
- est conforme aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres,
- présente toute précision et/ou justification que l'Office Burundais des Recettes a exigée pour déterminer sa conformité.

Une offre conforme au Dossier d'Appel d'Offres est une offre qui respecte tous les termes, conditions, et spécifications du Dossier d'Appel d'Offres, sans divergence ni réserve importante. Une divergence ou réserve importante est celle qui :

- affecte sensiblement l'étendue, la qualité de l'assurance,
- limite sensiblement, en contradiction avec le Dossier d'Appel d'Offres, les droits de l'Office Burundais des Recettes ou les obligations du soumissionnaire au titre du Marché ;
- est telle que sa rectification affecterait injustement la compétitivité des autres soumissionnaires qui ont présenté des offres conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres.

L'Office Burundais des Recettes déterminera si l'offre est conforme aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres en se basant sur son contenu sans avoir recours à des éléments de preuve extrinsèques. Si une offre n'est pas conforme au Dossier d'Appel d'Offres, elle sera rejetée et ne pourra être par la suite rendue conforme par la correction ou le retrait subséquent de la divergence ou réserve qui la rendait non conforme.

25. Correction des erreurs

La Sous-commission d'analyse vérifiera les offres reconnues administrativement et techniquement conformes au Dossier d'Appel d'Offres pour en rectifier les erreurs éventuelles de calcul. Les erreurs seront corrigées de la manière suivante :

- lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi ;
- lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total, le prix unitaire du bordereau fera foi ;
- lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins que la Sous-commission d'analyse estime qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire, auquel cas le prix total tel qu'il est présenté fera foi et le prix unitaire sera corrigé ;
- lorsqu'il y a une erreur d'addition des différents éléments du prix, le prix de chaque élément fait foi et le montant de la soumission sera corrigé.

Le montant figurant dans la soumission sera corrigé par l'acheteur conformément à la procédure susmentionnée pour la correction des erreurs. Si le soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée la moins-disante, n'accepte pas les corrections apportées, son offre sera écartée.

26. Examen administratif des offres

La Sous-commission d'analyse examinera les offres pour s'assurer que tous les documents administratifs et techniques demandés à la clause 10 des Instructions aux Soumissionnaires ont bien été fournis, qu'ils sont authentiques, dûment signés. Elle affirmera que les documents sont conformes ou non et signalera l'absence d'un document qui ne sera pas trouvé dans l'offre.

Au cas où l'un des documents cités à la clause 10 des Instructions aux Soumissionnaires manquerait ou serait non conforme, l'offre sera rejetée.

27. Evaluation technique des offres

Les offres techniques seront évaluées à 70%, conformément à la grille de cotation se trouvant dans les Données Particulières d'Appel d'Offres. La Sous-commission d'analyse examinera l'offre technique pour confirmer que toutes les conditions spécifiées dans les Données Particulières d'Appel d'Offres ont été acceptées par le soumissionnaire sans divergence ou réserve substantielle.

Si, après examen des termes et conditions de l'Appel d'Offres et l'évaluation technique, Suivant la grille de cotation établie au niveau des Données Particulières d'Appel d'Offres, la Sous-commission d'analyse établit que l'offre n'est pas conforme, elle écartera l'offre en question. Tout soumissionnaire dont l'offre technique n'aura pas totalisée un score de 70% suivant les critères et les maxima définis dans les Données Particulières d'Appel d'Offres, sera éliminé et son offre financière ne sera pas ouverte.

28. Évaluation des offres financières

Les offres financières seront évaluées à 30 %.

La Sous-commission d'analyse n'évaluera que les offres financières qui auront totalisé un score de 70% au niveau des critères technique, suivant la grille d'évaluation définie dans les Données Particulières d'Appel d'Offres. La Sous-commission d'analyse évaluera chacune des offres dont il aura établi, à ce stade de l'évaluation, qu'elle est conforme.

Pour évaluer financièrement une offre, l'Office Burundais des Recettes prendra en compte les éléments ci-après:

- a) le prix de l'offre, indiqué suivant les dispositions de la clause 12 des instructions aux soumissionnaires ;
- b) les ajustements apportés au prix pour corriger les erreurs arithmétiques en application de la Clause 25 des instructions aux soumissionnaires ;
- c) les ajustements du prix imputables aux rabais offerts en application de la clause 12.
- d) La grille de cotation établie au niveau des Données Particulières d'Appel d'Offres.

29. Contacts avec l'Acheteur

Aucun soumissionnaire n'entrera en contact avec l'Office Burundais des Recettes, entre le moment où les offres seront ouvertes et celui où le marché sera attribué. Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation et à la comparaison des soumissions et aux recommandations concernant l'attribution du marché ne sera divulguée aux soumissionnaires ou à toute autre personne ne participant pas officiellement à cette procédure avant l'annonce de l'attribution du marché au soumissionnaire retenu.

Si un soumissionnaire souhaite porter à l'attention de l'Office Burundais des Recettes des informations complémentaires, il devra le faire par écrit.

Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer l'Office Burundais des Recettes (OBR) dans l'examen des soumissions ou la décision d'attribution pourra entraîner le rejet de sa soumission et lui voir appliquer les dispositions du Code des Marchés Publics du Burundi, en son article 361, définissant les sanctions des violations de la réglementation en matière de marchés publics.

30. Droit de l'OBR d'accepter ou de rejeter une offre ou toutes les offres

L'Office Burundais des Recettes se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, d'annuler la procédure d'Appel d'Offres et de rejeter toutes les offres, à tout moment avant l'attribution du Marché, sans encourir de responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires affectés par sa décision. Cependant il sera tenu de notifier par écrit aux soumissionnaires les raisons de sa décision.

F. Attribution du marché

31. Attribution

L'Office Burundais des Recettes attribuera le Marché au soumissionnaire qui est administrativement et techniquement conforme et atteignant le score le plus élevé, obtenu en combinant le score de l'évaluation technique à 70% et le score de l'évaluation financière à 30%.

32. Modification des quantités au moment de l'attribution du marché

Au moment de l'attribution du marché, l'OBR se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer l'effectif des équipements assurés initialement spécifiés, pour autant que ce changement n'excède pas 20% du montant total du marché.

33. Notification de l'attribution du marché

Avant l'expiration du délai de validité des offres fixé par l'Office Burundais des Recettes, ce dernier notifiera à l'attributaire du Marché par une lettre écrite que sa soumission a été retenue. Cette lettre dénommée "lettre de marché" indiquera le montant qu'il paiera au Fournisseur au titre de la prestation des services et de ses obligations de garantie.

La lettre de marché précisera le cas échéant, les corrections apportées au montant de l'offre initiale de l'attributaire. Si le soumissionnaire n'accepte pas la correction ainsi effectuée, son offre sera rejetée.

34. Signature du marché

L'Office Burundais des Recettes enverra à l'attributaire du Marché la lettre de marché qui récapitule toutes les dispositions acceptées par les parties.

L'attributaire du Marché la signera et la renverra au Maître d'Ouvrage,

L'Office Burundais des Recettes informera dans les meilleurs délais les autres soumissionnaires que leurs offres n'ont pas été retenues, et leur restituera leurs garanties de soumission.

NB: Si l'attributaire du marché ne remplit pas les conditions du marché, l'attribution du Marché sera annulée et la garantie de soumission sera saisie. L'Office Burundais des Recettes peut alors attribuer le marché au soumissionnaire classé second.

II.2. DONNEES PARTICULIERES DE L'APPEL D'OFFRES (DPAO)

Les dispositions ci-après, qui sont spécifiques aux Services faisant objet de l'Appel d'Offres, complètent ou, le cas échéant, modifient les dispositions des Instructions aux Soumissionnaires (IS). En cas de divergence, les Données Particulières ci-dessous ont priorité sur les clauses des Instructions aux Soumissionnaires.

Les chiffres de la première colonne se réfèrent à la Clause correspondante des Instructions aux soumissionnaires.

Référence aux IS	Généralités
1	<p>1.1 Objet de la soumission</p> <p>L'objet de la soumission concerne :</p> <p>Lot 1 : Assurance du matériel, du mobilier, des équipements et des stocks se trouvant sur les sites de l'OBR de l'intérieur du pays</p> <p>Lot 2 : Assurance du matériel, du mobilier, des équipements et des stocks se trouvant sur les sites de l'OBR de Bujumbura.</p> <p>Le soumissionnaire peut soumissionner pour les deux lots et peut être attributaire des deux lots.</p> <p>Pour le matériel, le mobilier, les équipements et les stocks se trouvant sur ses sites de l' OBR de l'intérieur du pays et ceux de Bujumbura, les garanties à couvrir sont l' incendie et les risques divers.</p> <p>1.2. Délai d'exécution du marché:</p> <p>Le soumissionnaire retenu doit assurer les immeubles et clôtures, les stocks, le mobilier, le matériel et les équipements se trouvant sur les sites de l'OBR de l'intérieur du pays et ceux de Bujumbura pendant une durée d'une année prenant effet à partir de la date du/...../.....</p> <p>1.3. Adresse :</p> <p>L'Office Burundais des Recettes (OBR) sis ROHERO, Immeuble VIRAGO, Avenue de la Tanzanie, N°963a/A, B.P. 3465 Bujumbura II, Tél : 22 282146/22282216.</p>
2	<p>Origine des fonds:</p> <p>Le marché est financé sur fonds propres de l'OFFICE BURUNDAIS DES RECETTES, exercice 2018-2019.</p>
3.	<p>Soumissionnaires admis à concourir</p> <p>La participation au marché est ouverte à égalité de conditions à toute personne physique ou morale justifiant des capacités techniques, juridiques et financières et remplissant les conditions du présent Dossier d'Appel d'Offres.</p> <p>Ne peuvent soumissionner au présent Appel d'Offres, les personnes physiques ou morales touchés par les dispositions de l'article 161 du Code Révisé des Marchés Publics du Burundi.</p>

Référence aux IS	Généralités
4.	<p>Origine des services</p> <p>L'assureur doit être établi au Burundi.</p>
B. Le Dossier d'Appel d'Offres	
6.	<p>Le contenu du Dossier d'Appel d'Offres</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Avis d'Appel d'Offres (AO) ; 2. Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO) : <ul style="list-style-type: none"> - Instructions aux Soumissionnaires (IS) ; - Données Particulières d'Appel d'Offres (DPAO). 3. Cahier des Clauses Techniques Particulieres (CCTP) 4. Cahier des Clauses Administratives Particulières 5. Les annexes
C. Préparation des offres	
9	<p>La langue</p> <p>L'offre ainsi que tous les autres documents seront rédigés en français. Néanmoins, les documents rédigés en une autre langue seront accompagnés d'autres documents traduits en français pour faciliter l'analyse.</p>
10.	<p>Documents constituant l'offre</p> <p>10. 1. Documents Administratifs</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une garantie de soumission, établi selon le modèle en annexe ; 2. Une attestation de non redevabilité des impôts et taxes, en original et en cours de validité, délivrée par l'OBR ; 3. Une attestation de non redevabilité délivrée par l'INSS en original et en cours de validité ; 4. La preuve d'achat du DAO portant le numéro du DAO ; 5. L'attestation de non faillite, en cours de validité d'au plus 3 mois, délivrée par l'organe compétent ; 6. L'acte d'engagement, établi suivant le modèle en annexe; 7. Le(s) traité(s) de réassurance de l'exercice en cours; 8. La trésorerie de l'assureur au 31/12/2018 (banque, placements). <p>10. 2. Offre financière</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Un acte de soumission rempli suivant le modèle en annexe; 2. Un bordereau des prix. <p>NB: L'absence de l'un de ces documents ci-haut cités entrainera le rejet de l'offre lors de l'analyse des offres.</p>
12.	<p>Prix de l'offre et rabais</p> <p>Les prix sont exprimés en Francs Burundais, taxe sur la valeur ajoutée comprise (TVAC). Ils ne feront sujet ni à la révision ni à l'actualisation pendant toute la période de l'exécution du marché.</p>

Référence aux IS	Généralités
14.	<p>Monnaie de soumission</p> <p>Le soumissionnaire indique entièrement en franc burundais le prix de son offre. Les prix sont réputés comprendre toutes les dépenses résultantes de l'exécution complète du marché.</p>
15.	<p>Validité des offres</p> <p>Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre- vingt- dix (90) jours calendaires à compter de la date d'ouverture effective des offres.</p>
17	<p>Cachetage et marquage des offres</p> <p>Le nom et le numéro d'identification de la présente procédure d'Appel d'Offres sont les suivants: «DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° OBR/03/S/2018-2019 POUR L'ASSURANCE DU MATERIEL, DU MOBILIER, DES EQUIPEMENTS ET DES STOCKS SE TROUVANT SUR LES SITES DE L'OBR DE L'INTERIEUR DU PAYS ET CEUX DE BUJUMBURA CONTRE L'INCENDIE ET LES RISQUES DIVERS ».</p>
18.	<p>Date limite de dépôt des offres</p> <p>La date limite de dépôt des offres est fixée au 20/ 02/2019 à 10 heures.</p> <p>L'adresse de l'Office Burundais des Recettes est la suivante: OFFICE BURUNDAIS DES RECETTES, ROHERO, Immeuble VIRAGO, Avenue de la Tanzanie, N°963a/A, B.P. 3465 Bujumbura II, Tél : 22 282146/22282216. L'ouverture des offres aura lieu le même jour à 10 heures 30 minutes, heure locale.</p>
Référence aux IS	E. Evaluation des offres
27.	<p>Evaluation des offres technique</p> <p>Les offres techniques seront évaluées à 70%, suivant la grille de quotation ci-après :</p> <p>1) Le(s) traité(s) de réassurance de l'exercice en cours pour la branche concernée par le présent marché ainsi que la ou les preuve(s) de paiement des primes de réassurance y relatives. 10 points</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nom des réassureurs, notation et agence de notation : 3 points - Analyses des traités : 4 points - La ou les preuve (s) de paiement des primes de réassurance : 3 points <p>2) Les indications sur la trésorerie de l'assureur au 31/12/2018 (banque, placements et liquidités); 10 points. Le soumissionnaire ayant la trésorerie la plus importante obtiendra le maximum des points, tandis que les autres recevront une note inversement proportionnelle.</p> <p>3) Extrait des états financiers certifiés faisant ressortir le chiffre d'affaires des trois (3) derniers exercices (2016, 2017 et 2018): 10 points. Le soumissionnaire qui aura réalisé un chiffre d'affaires le plus important obtiendra le maximum de points, tandis que les autres soumissionnaires recevront une note calculée suivant la règle de trois simple.</p> <p>4) Liste de trois grandes institutions ou sociétés (branche Incendie) qui ont fait assurer leurs biens auprès de votre société en 2018 avec preuves à l'appui. 15 points. Le soumissionnaire obtiendra 5 points par client dont la prime annuelle sera supérieure ou égale à 10.000.000 BIF avec un maximum de 15 points pour un total de 3 clients. Le client dont la prime annuelle est inférieure</p>

Référence aux IS	Généralités
	<p>à 10.000.000 BIF ne sera pas compté. Le client dont le contrat s'étend sur plusieurs exercices sera compté une fois.</p> <p>En cas de liste non accompagnée de pièces justificatives, par exemple les contrats, le soumissionnaire sera sanctionné par la note zéro.</p> <p>5) Liste des 3 grands sinistres incendie et risques divers indemnisés à plus de 10 millions par cas au cours des exercices 2016, 2017 et 2018 avec les preuves de paiement. 15 points (5 points par sinistres). Un soumissionnaire qui a présenté 3 sinistres ou plus obtient 15 points. Toutefois, les sinistres pour lesquels l'indemnisation sera inférieur à 10.000.000 BIF ne seront pas considérés.</p> <p>6) Le délai d'indemnisation en cas de sinistre à partir du moment où l'assuré a déposé tous les documents requis (avec un document qui le montre). 10 points</p> <p>Le soumissionnaire dont la durée offerte sera courte (et qui fera partie de son contrat s' il gagne le marché) obtiendra 10 points, tandis que les autres soumissionnaires recevront une note calculée suivant la règle de trois inversée.</p> <p>Les soumissionnaires qui n'auront pas obtenu 70% sur les critères ci-haut ne pourront concourir financièrement.</p>
28	<p>Evaluation des offres financières</p> <p>Le soumissionnaire le moins disant aura 30 points (le maximum), tandis que les autres soumissionnaires recevront une note calculée suivant la règle de trois inversée.</p>
	<p>F. Attribution du marché</p>
31	<p>Attribution du marché</p> <p>Le marché sera attribué au soumissionnaire administrativement et techniquement conforme et qui aura la note combinée la plus élevée, obtenue en additionnant sa note de la cotation technique à 70% et sa note financière à 30%.</p>
32	<p>Modification des quantités</p> <p>Au moment de l'attribution du marché, l'OBR se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer le nombre des immeubles ou équipements initialement spécifiés (sans dépasser 20% de la valeur totale du marché de base).</p>

DEUXIEME PARTIE

SPECIFICATIONS TECHNIQUES POUR L'ASSURANCE DU MOBILIER, DU MATERIEL, DES EQUIPEMENTS ET DES STOCKS SE TROUVANT SUR LES SITES DE L'OBR DE L'INTERIEUR DU PAYS ET CEUX DE BUJUMBURA.

Les biens matériels, les équipements et les stocks faisant objet du présent marché ont une valeur totale de six milliards huit cent millions trois cent dix mille sept cent vingt-deux francs burundais, taxe sur la valeur ajoutée comprise (6 800 310 722 Fbu TVAC) et ont été classées en trois grandes catégories ci-dessous:

- Matériel, mobilier et équipements de bureaux à faire assurer d'une valeur totale de 1 845 340 000 Fbu TVAC,
- Trois stocks du matériel et des fournitures à faire assurer d'une valeur totale de 2 943 885 Fbu TVAC,
- Matériel électrique et informatique à faire assurer d'une valeur totale de 2 011 320 000 Fbu TVAC.

Au cours de ses calculs de soumission, le soumissionnaire devra tirer beaucoup d'attention sur les deux éléments importants ci-dessous :

- Pour tous le matériel et les équipements faisant objet du présent marché, les risques que l'assurance doit couvrir sont l'incendie et les risques divers,
- Exception faite pour les sites du Palais des arts, KOBERO et Gare Routière de Gitega, VIRAGO et EMMAUS, les maisons abritant le matériel et les équipements à faire assurer sont à leur tour déjà assurées contre l'incendie, ce qui réduit la prime d'assurance pour le matériel abrité par ces sites.

Les tableaux synthèses ci-dessous montrent la répartition simplifiée de ce matériel et de ces équipements suivant les sites ou les hangars où ils sont inventoriés. Les détails des inventaires de ce matériel et de ces équipements se trouvent en annexes au présent DAO.

Au cours de ses calculs de soumission, le soumissionnaire devra tirer beaucoup d'attention sur les deux éléments importants ci-dessous :

- Pour tous le matériel, les équipements et les stocks faisant objet du présent marché, les risques que l'assurance doit couvrir sont l'incendie et les risques divers comprenant les inondations, les émettes, etc.
- Exception faite pour le site du Palais des arts, VIRAGO et EMMAUS, les maisons abritant le matériel, les équipements et les stocks à faire assurer sont à leur tour déjà assurées contre l'incendie, ce qui réduit la prime d'assurance pour ce matériel.

NB : Les tableaux de biens matériels, les équipements et les stocks à assurer se trouvent en annexe 6 du présent Dossier d'Appel d'Offres.

TROISIEME PARTIE : LE MARCHE

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP) OU LE MARCHE

Entre

L'Office Burundais des Recettes (OBR), ci-après désigné « **l'Autorité Contractante** », représentée par son Commissaire Général,, d'une part,

et

La société d'assurance, ci-après désignée « **l'Assureur** », représentée par son Administrateur Directeur Général/Directeur Général, Madame/Monsieur....., d'autre part,

ont convenu ce qui suit:

Article 1: Objet du marché

Le présent marché consiste en la fourniture des services d'assurance du mobilier, du matériel, des équipements et des stocks des sites de l' OBR de Bujumbura et ceux de l'intérieur du pays dont la liste se trouve en annexe au présent contrat pour une période d'une année, compté à partir du

Article 2: Spécifications techniques

Les spécifications techniques générales et les clauses techniques particulières énumérées dans le Dossier d'Appel d'Offres N° OBR/...../S/2018-2019 sont de stricte application.

Le présent contrat est régi par les documents suivants:

- Le présent contrat et ses annexes;
- L'offre du titulaire du marché;
- Le DAO N° OBR/...../S/2018-2019;

Article 3: Montant du marché

Le montant du présent marché est de..... francs burundais (..... **BIF**), la **Taxe sur la Valeur Ajoutée Comprise**.

Article 4: Financement

Le présent marché est financé à 100% sur le budget de l'Office Burundais des Recettes (OBR), exercice 2018-2019.

Article 5: Modalités de paiement

Le paiement s'effectuera en francs burundais, toutes taxes comprises et interviendra après réception conforme des documents contractuels, sur présentation de la facture y relative par l'assureur et le procès-verbal de réception.

Article 6: Couverture des sinistres

L'assureur s'engage à couvrir le sinistre sans dépasser la durée d' un mois, chaque fois que celui-ci se présente pendant toute la période de la couverture d'assurance.

Article 7: Réception

Le contrat d'assurance sera reçu par une commission ad-hoc, mise en place par l'autorité contractante. Le procès-verbal de réception sera signé par les membres de cette dernière et un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics qui sera associé en qualité d'observateur. Il sera approuvé par le Directeur National de Contrôle des Marchés Publics.

Article 8: Variation des biens à faire assurer

L'assureur et l'OBR se conviennent que par incorporation, chaque nouvelle acquisition d'équipements, de mobiliers, matériel ou/et de stocks par l'OBR durant la période de couverture, sera couverte par le présent contrat. De plus, le calcul de la prime d'assurance y relatif sera fait sur base des calculs de l'Offre initiale.

Article 9: Garantie de bonne exécution

L'assureur garantit qu'il dispose de moyens financiers et techniques suffisants pour assurer les équipements, mobiliers, matériel ou/et de stocks de l'OBR dont la liste se trouve en annexe du présent contrat. Le montant de la garantie bancaire de bonne exécution du marché est à constituer dans un délai de vingt (20) jours calendaires à compter de la date de notification du présent marché. Elle est fixée à 10% du montant total du marché, soit (..... BIF).

La constitution de cette garantie est une condition de tout paiement. Elle sera restituée un mois après le délai effectif d'exécution de ce marché, soit un mois après la période de couverture de toutes les sinistres survenues au cours de cette année que va durer le contrat.

Article 10: Retards et pénalités

En cas de dépassement des délais contractuels fixés par le marché, le titulaire du marché est passible à des pénalités journalières égales à 1/1000 de la valeur de la tranche non exécutée, pour chaque jour calendrier de retard, après mise en demeure préalable.

Ces pénalités ne peuvent excéder dix pourcent (10%) de la valeur totale du marché.

Article 11: Résiliation du marché

Le marché est résilié de plein droit dans les cas suivants:

- Impossibilité manifeste et durable de l'Assureur compromettant la bonne exécution du Marché,
- Règlement judiciaire, sauf si l'Autorité Contractante accepte, s'il y a lieu, les offres qui peuvent être faites par les créanciers pour la continuation du Marché,
- Liquidation des biens, si l'Assureur n'est pas autorisé par le Tribunal à continuer ses activités,

En cas d'événement ne provenant pas de son fait et rendant impossible l'exécution du marché, ce dernier peut être résilié par les Autorités contractantes sans qu'il puisse prétendre à une indemnité.

Article 12: Différends et litiges

En cas de litige survenant au cours de l'exécution du présent marché entre l'autorité contractante et l'attributaire, à défaut d'une entente à l'amiable, il sera soumis au Comité de Règlement des Différends de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et, au cas échéant, aux juridictions administratives compétentes en la matière de Bujumbura.

Article 13: Echange de correspondances

Toutes les communications et notifications requises aux termes de la présente lettre de marché le seront par écrit. Elles seront valablement faites ou données lorsque preuve sera faite qu'elles ont été envoyées et parvenues à destination.

Les adresses des parties sont les suivantes:

A. Autorité Contractante:

OFFICE BURUNDAIS DES RECETTES (OBR)
BP : 3465, BUJUMBURA II
TEL : 22 28 21 46/22 28 22 16

B. Attributaire du marché:

.....
.....
.....

Article 14 : Notification du marché

La transmission du présent contrat au fournisseur constitue la notification du marché. Le contrat est établi en 2 exemplaires, signé par le fournisseur et la personne habilitée au sein de l'Autorité Contractante.

Lu et accepté,

LE FOURNISSEUR

.....

Conclu par,

POUR L'AUTORITE CONTRACTANTE

LE COMMISSAIRE GENERAL

.....

Annexe 1: Acte de Soumission

Date : _____

Avis d'Appel d'Offres No. : _____

À _____ Nous, les soussignés attestons que :

- a) Nous avons examiné le Dossier d'Appel d'Offres, y compris l'additif/ les additifs No. : _____ ; et n'avons aucune réserve à leur égard ;
- b) Nous proposons de fournir conformément au Dossier d'Appel d'Offres et au calendrier de livraison spécifié dans le Bordereau des quantités, calendrier de livraison et spécifications techniques, [préciser la nature des prestations] les Fournitures et Services connexes ou les services courants ci-après : _____ ;
- c) Le prix total de notre offre, hors rabais offerts à l'alinéa (d) ci-après est de : _____ ;
- d) Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants : _____ ;
- e) Notre offre demeurera valide pendant une période de _____ jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres dans le Dossier d'Appel d'Offres ; cette offre continuera de nous engager et peut être acceptée à tout moment avant l'expiration de cette période ;
- f) Si notre offre est acceptée, nous nous engageons à fournir une garantie de bonne exécution du Marché conformément à la clause 35 des Instructions aux soumissionnaires d'un montant de _____ ;
- g) Nous ne nous trouvons pas dans une situation de conflit d'intérêt définie à la clause 3 des Instructions aux soumissionnaires.
- j) Il est entendu que la présente offre, et votre acceptation écrite de ladite offre figurant dans la notification d'attribution du Marché que vous nous adresserez tiendra lieu de contrat entre nous, jusqu'à ce qu'un marché officiel soit établi et signé.
- k) Il est entendu par nous que vous n'êtes pas tenus d'accepter l'offre de moindre coût, ni l'une quelconque des offres que vous pouvez recevoir.

Nom _____ En tant que _____

Signature _____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de _____

En date du _____ jour de _____

Annexe 2 : Modèle de garantie de soumission (garantie bancaire)

AO N° : _____

Avis d'Appel d'Offres N° : _____

_____ [*nom de la banque et adresse de la banque d'émission*]**Bénéficiaire :** _____ [*nom et adresse de l'Acheteur*]**Date :** _____**Garantie d'offre no. :** _____

Nous avons été informés que _____ [*nom du Soumissionnaire*] (ci-après dénommé « le Soumissionnaire ») a répondu à votre appel d'offres no. _____ pour la fourniture de _____ [*description des fournitures*] et vous a soumis son offre en date du _____ [*date du dépôt de l'offre*] (ci-après dénommée « l'Offre »).

En vertu des dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, l'Offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission.

A la demande du soumissionnaire, nous _____ [*nom de la banque*] nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de _____ [*insérer la somme en chiffres*] _____ [*insérer la somme en lettres*].

Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le soumissionnaire n'a pas exécuté une des obligations auxquelles il est tenu en vertu de l'Offre, à savoir :

- s'il retire l'Offre pendant la période de validité qu'il a spécifiée dans le formulaire d'offre ; ou
- s'il, s'étant vu notifier l'acceptation de l'Offre par l'Acheteur pendant la période de validité :
- ne signe pas le Marché, s'il est tenu de le faire ; ou
- ne fournit pas la garantie de bonne exécution, ainsi qu'il est prévu dans les Instructions aux soumissionnaires.

La présente garantie expire :

- si le marché est octroyé au soumissionnaire, lorsque nous recevons une copie du marché et de la garantie de bonne exécution émise en votre nom, selon les instructions du soumissionnaire ;
- si le marché n'est pas octroyé au soumissionnaire, à la première des dates suivantes :
- lorsque nous recevons copie de votre notification au soumissionnaire du nom du soumissionnaire retenu, ou
- trente (30) jours suivant l'expiration de l'Offre.

Toute demande de paiement au titre de la présente garantie doit être reçue à cette date au plus tard.

Signature : [Signature de la personne dont les noms et qualité figurent ci-dessus]

Note : Le texte en italiques doit être retiré du document final ; il est fourni à titre indicatif en vue de faciliter la préparation du document.

Annexes 3: BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation du mobilier, matériel ou équipement et les stocks	Spécifications Techniques	Quantité	P.U (HTVA) en Fbu	P.T (HTVA) en Fbu
1					
2					
3					
4					
5					
6					
Prix total HTVA					
TVA (18 %)					
Prix total TVAC					

Annexe 4 : Modèle de garantie de bonne exécution (garantie bancaire)

Date : _____

Appel d'offres n°: _____

_____ [nom de la banque et adresse de la banque d'émission]

Bénéficiaire : _____ [nom et adresse de l'Acheteur] **Date :** _____**Garantie de bonne exécution no. :** _____

Nous avons été informés que _____ [nom du Fournisseur] (ci-après dénommé « le Fournisseur ») a conclu avec vous le Marché no. _____ en date du _____ pour la fourniture de _____ [description des fournitures] (ci-après dénommée « le Marché »).

De plus, nous comprenons qu'une garantie de bonne exécution est exigée en vertu des conditions du Marché.

A la demande du Fournisseur, nous _____ [nom de la banque] nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de _____ [insérer la somme en chiffres] _____ [insérer la somme en lettres]¹.

Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le soumissionnaire ne se conforme pas aux conditions du Marché, sans que vous ayez à prouver ou à donner les raisons ou le motif de votre demande ou du montant indiqué dans votre demande.

La présente garantie expire au plus tard le _____ jour de _____², et toute demande de paiement doit être reçue à cette date au plus tard.

[Signature] _____

En date du _____ jour de _____.

Note : Le texte en italiques doit être retiré du document final ; il est fourni à titre indicatif en vue de faciliter la préparation du document.

(La Banque)**(Signatures des représentants autorisés)**

¹ Le Garant doit insérer un montant représentant le montant ou le pourcentage mentionné au Marché soit dans la (ou les) devise(s) mentionnée(s) au Marché, soit dans toute autre devise librement convertible acceptable par l'Acheteur.

² La date est établie conformément à l'article 5 du Cahier des Clauses administratives particulières (« CCAP »), en tenant compte de toute obligation de garantie technique du Fournisseur pour une garantie d'exécution partielle. L'Acheteur doit prendre en compte le fait que, dans le cas d'une prorogation de la durée du Marché, il devra demander au Garant de prolonger la durée de la présente garantie. Une telle demande doit être faite par écrit avant la date d'expiration mentionnée dans la garantie. Lorsqu'il préparera la garantie, l'Acheteur peut considérer ajouter ce qui suit à la fin de l'avant-dernier paragraphe : « Sur demande écrite de l'Acheteur, formulée avant l'expiration de la présente garantie, le Garant prolongera la durée de cette garantie pour une période ne dépassant pas [six mois] [un an]. Une telle extension ne sera accordée qu'une fois. »

ANNEXE 5

ACTE D'ENGAGEMENT

Je/nous Soussigné(s).....

Agissant au nom et pour le compte de..... (Nom et adresse du Soumissionnaire).

Et en vertu des pouvoirs qui me/nous est/sont conféré(s), après avoir pris connaissance du DAO N°OBR/...../S/2018-2019, je/nous m'/nous engage/engageons sur mes/nos biens, meubles et immeubles, à assurer le matériel, le mobilier, des équipements et des stocks se trouvant sur les sites de l'OBR de l'Intérieur du pays/Bujumbura, moyennant le prix de mon offre financière.

Je/nous/m'/nous/engage/engageons à constituer un cautionnement de bonne exécution du marché dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de notification du marché.

Je/nous reste/restons engagé(s) par la présente soumission, pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendriers à partir de la date d'ouverture des soumissions.

Les cartes d'assurance seront livrées dans un délai de.....compté à partir de la notification définitive du marché.

Il est entendu que vous n'êtes pas tenu de retenir l'offre la moins disante ni de donner suite à l'une ou l'autre des offres que vous recevrez.

Fait à Bujumbura, le.../...../2019

Le (s) soumissionnaires (s)

(Signatures et Sceau du/des soumissionnaire/s)

ANNEXE 6

INVENTAIRES DETAILLES DES BIENS MATERIELS ET EQUIPEMENTS DE L' OBR A ASSURER EN 2019

8.1. Inventaire du matériel, du mobilier et des équipements de bureaux à faire assurer

➤ SITES DE BUJUMBURA

SITE	TABLES		CHAISES				ARMOIRES						AUTRES									
							En bois		Métal.		BULKS/FI LES	COFFRE- FORT	SALON COMPLET	TABLES PLASTIQU	CHAISES PLASTIQU	COMPTOI RS	ETAGERE METALLI QUE	BANGS EN BOIS	ECRAN PLAN	REFRIGE RATEUR	CUISINE RE	STERILI SATEUR
	En MD F	Mét alli que	1pl. Gd mod èl	1pl. ordin aire	3pl. ordina ire	4pl. ordina ire	Grande	Petite	Grande	Petit es												
VIRAGO	412	0	26	443	20	6	74	78	95	10	36	4	9	17	89	5	24	0	4	0	0	0
CDA – PORT	115		1	111	4	1	17	5	25	1	5	2	3	0	10	0	35	0	0	0	0	0
IMMATRICULATI ON	24	0	0	31	10	3	0	2	6	0	39	1	0	0	2	0	7	3	0	0	0	0
EMMAUS (y compris cafeteria et infirmerie)	329	0	13	504	49	2	38	31	68	3	19	2	4	0	93	1	42	1	1	2	1	1
PALAIS des ARTS	6	0	0	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
POSTE CENTRAL	2	0	0	3	0	0	2	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SEP	8	0	2	4	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0
KOBIL	3	0	0	3	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bureau/OBR- FARCON	4	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0
Bureau OBR/AEROPORT	2	0	0	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bur. OBR/TITRE FONCIER	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

TOTAL GENERAL DES 5 SITES DE BUJUMBURA	892	0	40	1114	84	12	124	116	194	14	99	11	16	17	194	6	105	4	5	2	1	1
PU	350 000	250 000	700 000	500 000	300 000	400 000	400 000	300 000	450 000	500 000	250 000	3 000 000	4 000 000	150 000	50 000	500 000	200 000	50 000	1 000 000	1 500 000	1 000 000	100 000
PT	312200000	0	28000000	557000000	252000000	4800000	496000000	348000000	873000000	7000000	247500000	330000000	640000000	2550000	9700000	3000000	210000000	200000	5000000	3000000	1000000	100000

PT	PU
0	500 000
0	350 000
0	70 000
0	600 000
0	500 000
2750 000	250 000
2 700 000	100 000
1080 000	60 000
4000 000	200 000
0	100 000
1120 000	80 000
0	60 000
0	100 000
0	450 000
1350 000	450 000
5000 000	250 000
3200 000	400 000
9100 000	700 000
800 000	800 000
3600 000	200 000
600 000	60 000
0	200 000
0	100 000
5000 000	250 000
0	20 000
0	700 000
0	550 000
0	400 000
400 000	400 000
1200 000	300 000
6400 000	400 000
300 000	300 000
0	500 000
350 000	350 000
3200 000	200 000
700 000	100 000
12000 000	4 000 000
3000 000	3 000 000
6000 000	2 000 000
200 000	100 000
0	1 500 000
0	3 000 000
300 000	150 000
0	200 000
0	50 000

PT	PU	TOTAL GENERAL NORD-OUEST
2500000	500 000	5
700000	350 000	2
70000	70 000	1
0	600 000	0
5500000	500 000	11
5000000	250 000	20
8400000	100 000	84
1020000	60 000	17
11400000	200 000	57
1600000	100 000	16
3200000	80 000	40
780000	60 000	13
100000	100 000	1
450000	450 000	1
20250000	450 000	45
3250000	250 000	13
0	400 000	0
2800000	700 000	4
4000000	800 000	5
10000000	200 000	50
2100000	60 000	35
9800000	200 000	49
0	100 000	0
2000000	250 000	8
320000	20 000	16
17500000	700 000	25
0	550 000	0
18400000	400 000	46
1200000	400 000	3
1500000	300 000	5
14400000	400 000	36
900000	300 000	3
3000000	500 000	6
0	350 000	
600000	200 000	3
800000	100 000	8
48000000	4 000 000	12
0	3 000 000	0
6000000	2 000 000	3
4700000	100 000	47
24000000	1 500 000	16
180000000	3 000 000	60
4500000	150 000	30
9200000	200 000	46
0	50 000	0

8.2. L'INVENTAIRE PHYSIQUE DES STOCKS A ASSURER

1. Stock VIRAGO						
N°	Dénomination	MODELE	PU	En bon état		
				Boîte, paquet ou paire	Pièce	Valeur
1	Agraffes 24/6	PF	590	3413		2 013 670
2	Album pour cartes de visite		14 160		10	141 600
3	Attache -tout PF	32 mm	590	3089		1 822 510
4	Attache -tout GF	78 mm	2 950	286		843 700
5	Bac à courrier		23 600		10	236 000
6	Blocs notes	PF	1 770		3 075	5 442 750
7	Blocs notes	GF	2 950		1 057	3 118 150
8	Calculatrice commerciale		29 500		1	29 500
9	Calculatrice électrique		50 000		2	100 000
10	Carbonne	paquet de 100	7 670	24		184 080
11	Carnet de transmission		1 691		313	529 283
12	Ciseaux		7 080		1	7 080
13	Colle liquide		2 360		1	2 360
14	Crayons		139		979	136 081
15	Désagrafeuses		1 198		70	83 860

16	Encre correcteur		2 950		37	109 150
17	Enveloppe par avion	ordinaire	35		1 000	35 000
18	Enveloppes sac A5	PF	118		3 050	359 900
19	Enveloppes sac A4	MF	177		280	49 560
20	Enveloppes sac A3	GF	354		1 050	371 700
21	Farde à suspendre		782		800	625 600
22	Farde chemises		354		2 210	782 340
23	Farde en plastique	A4	1 416		384	543 744
24	Flip chart		11 800		86	1 014 800
25	Gommes		313		8	2 504
26	Intercalaires	pqt	2 950	74		218 300
27	Perforateurs	MF	15 340		39	598 260
28	Perforateurs	GF	70 800		20	1 416 000
29	Pochettes pour CD		5 643		41	231 363
30	Porte manteaux		47 200		6	283 200
31	Post-it	PF	944		5	4 720
32	Rouleau pour machine à calculer		9 440		160	1 510 400
33	Scotch		11 800		8	94 400
34	Surligneurs		1 180		315	371 700

35	Spirales	6mm	118		798	94 164
36	Spirales métalliques	Boite de 100 pièces	46 874	94,5		4 429 593
37	Stylos Bleu	Bic	354		23	8 142
38	Stylos noir		354		209	73 986
39	Stylos rouge		354		90	31 860
40	Tampons		1 471		24	35 304
41	Ventillateur		147 500		2	295 000
42	Carnet de bord		2 950		110	324 500
43	Carnet LOGO OBR	carnet	3 600		167	601 200
44	Flash disk avec logo OBR		27 140		238	6 459 320
45	Gobelet avec logo OBR		12 980		50	649 000
46	Horloges avec logo OBR		53 100		35	1 858 500
47	Paper bags avec logo OBR		6 490		151	979 990
48	Parapluies avec logo OBR		15 930		47	748 710
49	Portes cartes de visite avec logo OBR		23 600		62	1 463 200
50	Portes clés avec logo OBR		9 440		3	28 320

51	Poster board		180 000		3	540 000
52	Pull up banners		295 000		46	13 570 000
53	Sacoches avec logo OBR		28 320		86	2 435 520
54	Stylos avec logo OBR		826		516	426 216
55	Cachet de bureau		47 200		2	94 400
56	Machine à relier avec spirale métallique		400 000		4	1 600 000
57	Presse papier	19 mm (dzn)	780	1		780
58	Presse papier	32 mm (dzn)	1 580	34		53 720
59	Presse papier	51 mm (dzn)	1 580	32		50 560
60	Taille crayon		590		11	6 490
61	Classeurs PF		1 600		70	112 000
62	Agraffes 23/10	MF	2 360	379		894 440
63	Perforateurs	PF	11 800		43	507 400
64	Portrait du président		40 000		25	1 000 000
65	Presse papier	25 mm (dzn)	970	45		43 650
66	Presse papier	41 mm (dzn)	1 580	84		132 720
67	Registre courrier départ		11 800		1	11 800
68	Spirales	14mm	260		200	52 000

69	Spirales	16mm	295		204	60 180
70	Spirales	18mm	330		295	97 350
71	Spirales	20mm	366		274	100 284
72	Spirales	22mm	401		186	74 586
73	Spirales	25mm	437		120	52 440
74	Spirales	28mm	472		38	17 936
75	Spirales	35mm	507		97	49 179
76	Ventouse		8 460		23	194 580
77	Balais toile d'araignés		4 997		114	569 658
78	Baygon		7 080		2	14 160
79	Brosse pour toilette		4 571		57	260 547
80	Chamoisettes		7 080		337	2 385 960
81	produit moussé		59 000		22	1 298 000
82	Raclettes		4 720		29	136 880
83	Serviette en tissu					-
84	Torchon		4 130		27	111 510
85	VIM		5 900		6	35 400

86	Ordinateurs de bureau		1 750 794		1	1 750 794
87	Cache nez (20 boîte de 50 pces)		684		350	239 400
88	Eponge en mousse		590		55	32 450
89	Poubelles	GF	29 500		1	29 500
90	CISCO NAC Server		28 990 390		4	115 961 560
91	Cable téléphonique		14 160		3	42 480
92	Clavier PS/2 USB		44 840		11	493 240
93	Flash disque 4GB		7 980		49	391 020
94	Switch 16 port		236 000		12	2 832 000
95	Rouleau de cable CAT 6		354 000		13	4 602 000
96	Cable parallèles		22 000		8	176 000
97	Cable USB		14 160		18	254 880
98	Connecteurs RJ 45		944		1 127	1 063 888
99	Switch 24 port		295 000		5	1 475 000
100	Batteries d'ordinateurs		177 000		13	2 301 000
101	Adaptateur pour projection		126 000		34	4 284 000

102	Bac d'imprimante		59 000		6	354 000
103	Cable réseau	1 m	11 800		10	118 000
104	Cable réseau	2 m	17 700		2	35 400
105	Cadenas pour ordinateur/antivol		72 000		5	360 000
106	Cartes réseaux pour ordinateur de bureau		30 000		27	810 000
107	Chargeurs pour lap top		82 600		11	908 600
108	Colliers de grande dimension (500mm)	Paquet	29 500	5		147 500
109	Colliers de moyenne dimension (300mm)	Paquet	29 500	5		147 500
110	Colliers de petite dimension (200mm)	Paquet	29 500	10		295 000
111	Disque dur Interne de 8TB (Spare Disk NAS 8 TB)		550 000		2	1 100 000
112	Disque dur Interne pour desktop		181 340		3	544 020
113	Flash card		410 145		1	410 145
114	Goulottes plastiques	PF	19 529		194	3 788 626
115	Goulottes plastiques	GF	17 700		30	531 000
116	Lecteur DVD externe		112 336		3	337 008
117	Modem orion 2 (ONATEL)		200 000		2	400 000

118	Patch Panel 16 port		236 000		9	2 124 000
119	Patch Panel 18 port		236 000		2	472 000
120	Patch Panel 24 port		295 000		16	4 720 000
121	Patch Panel 48 port		295 000		1	295 000
122	Pince à sertir		153 400		6	920 400
123	POE Adaptater		100 300		5	501 500
124	Prise informatique		17 700		92	1 628 400
125	Prise téléphonique RJ 11		14 000		9	126 000
126	Vis + chevilles pour goulotte (50/bte)	8 mm	17 700	15		265 500
127	Vis + chevilles pour goulotte (50/bte)	6 mm	6 856	10		68 560
128	Vis pour rack	M8	354		120	42 480
129	Vis pour rack	M10	1 703		40	68 120
130	Eau minérale 500 ml		450		6 300	2 835 000
131	Lait en poudre		23 010		21	483 210
132	Café		12 980		26	337 480
133	Thé		2 124		10	21 240
134	Sucre	Kg	3 186		21	66 906

135	Serviette en papier		5 664		17	96 288
136	Papiers filtre à café		5 900		24	141 600
137	Ordinateurs portables+Accessoires		1 800 000		1	1 800 000
138	Multiprise		58 588		30	1 757 640
139	Pile pour calculatrice AAA	paire	1 770	97		171 690
140	Stabilisateurs AVR 1500VA		106 200		56	5 947 200
141	Attaches/fils par boîte de 100	6mm	2 124	5		10 620
142	Starter		9 440		56	528 640
143	Tube de 20W		9 440		20	188 800
144	Tube de 40W		41 300		24	991 200
145	Stabilisateurs AVR 1000VA		106 200		17	1 805 400
146	Batteries	12V 7AH	94 400		34	3 209 600
147	Batteries	12V 12AH	103 052		14	1 442 728
148	Fiche femelle		1 500		2	3 000
149	Piles pour souris AA	Pièce	2 360		50	118 000
150	Reglette normale	40W	21 240		16	339 840
151	Adaptateurs		5 900		66	389 400

152	Rouleau de Gaine		35 400		17	601 800
153	CISCO catalyst 3560-24 port		3 422 000		2	6 844 000
154	Combo switch		909 452		1	909 452
155	Adaptateur d'alimentation IP PHONE		106 200		35	3 717 000
156	Ampoule 11W		11 800		25	295 000
157	Attaches/fils par boîte de 100	8mm	2 360	16		37 760
158	Batteries	12V 18AH	103 052		4	412 208
159	Cable d'alimentation fiche américaine		20 000		65	1 300 000
160	Reglette étanche		47 200		5	236 000
161	Régulateur victro		290 280		1	290 280
162	Socket droit (apparent)		3 540		25	88 500
163	Vis pour rack	M12	472		35	16 520
164	Cartouche 12 A		135 700		31	4 206 700
165	Cartouche 13A	Hp laserjet	59 000		31	1 829 000
166	Cartouche 35A	Hp laserjet	59 000		9	531 000
167	Cartouche 49 A		59 000		24	1 416 000

168	Cartouche 53A	Hp laserjet	59 000		134	7 906 000
169	Cartouche 125 A	noire	153 400		18	2 761 200
170	Cartouche 125 A	bleue	153 400		11	1 687 400
171	Cartouche 125 A	jaune	153 400		16	2 454 400
172	Cartouche 125 A	rouge	153 400		13	1 994 200
173	Tambour DR 2000		350 000		2	700 000
174	Tambour 1024/1022	Canon copier	350 000		150	52 500 000
175	Tambour 2016/2020/2318		350 000		13	4 550 000
176	Toner IR 1022/1023/1024/1025	canon	65 000		516	33 540 000
177	Cartouche 304A	noire	194 700		44	8 566 800
178	Cartouche 304A	blue	194 700		24	4 672 800
179	Cartouche 304A	jaune	194 700		23	4 478 100
180	Cartouche 304A	rouge	194 700		24	4 672 800
181	Toner 2018/2022/2420/2318	canon	100 000		36	3 600 000
182	Toner TN-6300		60 000		13	780 000
183	Toner TN-6600	Brother	85 000		12	1 020 000
184	Cartouche 128A	noire	147 500		27	3 982 500

185	Cartouche 128A	blue	141 600		22	3 115 200
186	Cartouche 128A	jaune	153 400		23	3 528 200
187	Cartouche 128A	rouge	153 400		22	3 374 800
188	Cartouche 80A		125 080		35	4 377 800
189	Cartouche 305A	noire	188 800		40	7 552 000
190	Cartouche 305A	blue	206 500		6	1 239 000
191	Cartouche 305A	jaune	188 800		28	5 286 400
192	Cartouche 305A	rouge	206 500		7	1 445 500
193	Toner C-EXV 40		122 720		9	1 104 480
194	Toner C-EXV 36		177 000		19	3 363 000
195	Cartouche 26A		127 440		2	254 880
196	Cartouche CF 400 A		368 160		2	736 320
197	Cartouche CF 401 A		368 160		2	736 320
198	Cartouche CF 402 A		368 160		2	736 320
199	Cartouche CF 403 A		368 160		2	736 320
200	Cartouche HP 901 XL	noire	82 600		4	330 400
201	Cartouche HP 901 XL	Couleur	82 600		2	165 200

202	Film fuser		35 400		89	3 150 600
203	Tambour DR-6000	Brother	100 000		4	400 000
204	Toner Brother 2025		100 000		65	6 500 000
205	Toner Brother TN 2050		78 135		3	234 405
206	Power supply HPE		893 403		2	1 786 806
207	Rack		625 400		10	6 254 000
208	Radio Radwin		3 304 000		1	3 304 000
209	Radio ubiquiti		590 000		2	1 180 000
210	Routeur CISCO		3 127 000		13	40 651 000
211	Routeur HPE		1 251 834		1	1 251 834
212	Batterie solaire	12V100	759 920		3	2 279 760
213	Antenne ubiquiti Rocket M2		1 416 000		4	5 664 000
214	Spare Disk for DELL Power vault MD 1200 (Expansion SAN)		690 300		5	3 451 500
215	Spare Disk for DELL Power vault MD 3200i/600GB		899 160		5	4 495 800
216	Tables de bureau		283 790		80	22 703 200
217	Multiprise		58 588		76	4 452 688

218	Stabilisateurs AVR 1500VA		106 200		76	8 071 200
219	Ordinateurs de bureau		3 817 000		76	290 092 000
220	Imprimante KYOCERA ECOSYS P2040 dn		1 465 243		6	8 791 458
221	Imprimante KYOCERA TASKALFA 8002i		24 060 438		2	48 120 876
222	Ondulaires				76	-
223	Ordinateurs portables 2 a 1		1 691 000		2	3 382 000
224	Ordinateurs portables+Accessoires		3 786 640		116	439 250 240
225	Aspirateur pour tapis	NIKAI 1600 W	325 000		1	325 000
226	Boîte de rivet	3mm	29 500		1	29 500
227	Chaines en fer		1 000		42	42 000
228	Drapeau EAC		37 000		1	37 000
229	Drapeau National		50 000		37	1 850 000
230	Rouleaux fil métallique		10 000		2	20 000
231	Sac d'emballage		500		25	12 500
232	Serrure pour porte		82 600		1	82 600

233	Serrure pour tiroir (à tige)		9 501		5	47 505
234	Cylindre pour porte		10 030		9	90 270
235	Vis	boîte	6 000		1	6 000
236	Cadenas	Petit	5 002		14	70 028
237	Mèche en acier	3,5mm	2 773		10	27 730
238	Mèche en acier	6mm	5 310		3	15 930
239	Mèche en acier	8mm	6 490		3	19 470
240	Mèche en beton	6mm	5 900		3	17 700
241	Mèche en beton	8mm	8 378		3	25 134
242	Robinet	diam 1/2	13 000		2	26 000
243	Robinet	diam 3/4	17 000		2	34 000
244	robinet d'equerre		13 570		7	94 990
245	Robinet d'urinoir		24 000		9	216 000
246	Robinet lavabo		17 499		10	174 990
247	Silicone		8 260		3	24 780
248	Siphon		14 750		2	29 500
249	Siphon d'evier double		14 750		3	44 250

250	Siphon pour lavabo		5 900		6	35 400
251	Teflon	GF	1 000		5	5 000
252	Toilette à siège complet		130 000		2	260 000
253	Tuyau flexible		3 540		8	28 320
254	Vanne	diam 1/2	9 971		2	19 942
255	Vanne	diam 3/4	13 057		4	52 228
256	Quittancier des recettes		17 128		1 051	18 001 528
257	Vignettes pour tabac		434		20 000	8 684 600
258	Vignettes pour vins et liqueurs		434		80 000	34 738 400
259	Vignettes pour pagné (Ibitenge)		434		100 000	43 423 000
260	Vignette : Quittance de paiement (Douanes)		434		240 000	104 215 200
261	Vignette : Autres quittances		434		370 000	160 665 100
262	Vignette : Factures présentées		434		30 000	13 026 900
263	Vignette : Carte d'entrée		434		116 500	50 587 795
264	Vignette : Carte de sortie		434		10 000	4 342 300
265	Vignette : Attestation Fiscale		434		100	43 423
266	Vignette : Certificat TVA		434		500	217 115
267	Vignette : Carte rose (Véhicules et Moto)		434		389 600	169 176 008
268	Lampe Testeur de vignettes		167 999		14	2 351 986
269	Carte rose magnétique pour moto		2 499		50 000	124 950 000
270	Carte rose magnétique pour voiture		2 499		64 978	162 380 022

271	Lecteur carte rose		85 000		26	2 210 000
Total						2 257 441 924

2. Stock PORT

N°	Dénomination	MODELE	PU	Boîte, paquet ou paire	Pièce	Valeur
1	Certificat médical administratif	carnet	11 999		4	47 996
2	Fiche de consultation		250		3 500	875 000
3	Fiche de stock médical		350		300	105 000
4	Bidon vide	de 20 l	5 000		32	160 000
5	Glass cleaner		4 430		131	580 330
6	Indicateur de courriers expédiés		13 800		34	469 200
7	Indicateurs de courrier reçu	GF	12 001		26	312 026
8	Farde chemises COMESA		321		1 950	625 950
9	Procès-verbal de constat de déchargement	carnet	5 500		234	1 287 000
10	Carnet 126 BIS	carnet	3 540		3 225	11 416 500
11	Fiche de suivi des forfait paiement Catégorie boutique		100		3 000	300 000
12	Fiches de suivi paiement forfait		132		4 243	560 076
13	Farde dossiers contribuables		289		36 440	10 531 160

14	Bordereaux d'envoi de fonds	carnet	10 000		726	7 260 000
15	Journal des recettes douanières en FBU		12 000		523	6 276 000
16	Journal des recettes douanières en Devise		12 000		460	5 520 000
17	Fiche de suivi des forfait sur le transport rémunéré Catégorie Motos		90		7 010	630 900
18	Fiche de suivi des forfait sur le transport rémunéré Catégorie Voiture		90		5 131	461 790
19	Contravention routières	Grand carnet	9 905		778	7 706 090
20	Extrait du casier judiciaire		35		70 000	2 450 000
21	Fiche d'identification des véhicules		151		15 000	2 265 000
22	Certificat d'origine complet		250		600	150 000
23	Certificat d'origine simplifié		250		1 700	425 000
24	Registres de gestion et suivi du manifeste		13 256		125	1 657 000
25	Cartes d'entrée	carnet	4 260		1 107	4 715 820
26	Carte de sortie	carnet	4 260		962	4 098 120
27	Permis de Libre Sortie permanent		3 900		3 846	14 999 400
28	Laissez-passer permanent à l'entrée	carnet	3 897		4 676	18 222 372
29	Journal du vérificateur des impôt		18 001		137	2 466 137
30	Registres de déchargement Gare routière		18 067		25	451 675
31	Carnet de prolongation séjour	carnet	5 900		150	885 000
32	Carnet de Pass Avant Caution		6 000		69	414 000
33	Farde pour exonération		321		1 000	321 000
34	Carnet de reçu		3 500			-
35	Etiquette de sélectivité		266		8 103	2 155 398

36	Fiche de suivi des paiement forfait sur le transport rémunéré catégorie camionnette		90		3 500	315 000
37	Fiche de suivi des paiement forfait sur le transport rémunéré catégorie camion		90		3 000	270 000
38	Fiche d'identification des personnes à la PJ		80		9 000	720 000
39	Scellés de sécurité		1 947		115 649	225 168 603
40	Attestation de déclaration de perte		38		31 500	1 197 000
41	Certificat de circulation des marchandises		4 260		218	928 680
42	Contravention routières	Petit carnet	3 300		152	501 600
43	Fiche de suivi des paiement forfait sur le transport rémunéré catégorie Remorque		90		500	45 000
44	Indicateurs de courrier reçu	PF	4 000		18	72 000
45	Journal des recettes Fiscales		12 000		381	4 572 000
46	Journal RNF en devise		3 067		410	1 257 470
47	Journal RNF en FBU		3 067		95	291 365
48	Registre sur la situation de la gare routière		18 067		13	234 871
49	Dictionnaires OXFORD		106 200		15	1 593 000
50	TEC		30 208		149	4 500 992
51	Code Général des Impôt et taxes		94 400		2	188 800

52	Comité d'Entreprise (Elections, fonctionnement, protection, prérogatives économiques et sociales)-		574 896		1	574 896
53	Contrôle fiscale : Les vices de procédure		130 145		1	130 145
54	Dictionnaire Fiscal 2015		812 784		1	812 784
55	Doctrine fiscale en France (1987-1999)		550 116		1	550 116
56	Droit Administratif		351 876		1	351 876
57	Droit Bancaire		386 568		1	386 568
58	Droit commercial et des affaires		247 701		1	247 701
59	Droit de la défiscalisation dans les DOM-TOM		533 166		1	533 166
60	Droit des Assurances		386 568		1	386 568
61	Droit du Contentieux administratif		633 306		1	633 306
62	Droit du travail en pratique		337 008		1	337 008
63	Droit du travail, droit vivant 2016		386 568		1	386 568
64	Droit Fiscal		380 621		1	380 621
65	Droit fiscal général		208 053		1	208 053
66	Etudes pratiques de TVA en matière financière		574 896		1	574 896

67	Euro: Conséquences Juridiques et fiscales		118 944		1	118 944
68	Fiscalité des entreprises et des particuliers		188 328		1	188 328
69	Fiscalité française 2015		193 284		1	193 284
70	Fiscalité pratique 2015 en 34 fiches		99 021		1	99 021
71	Fraude fiscale		62 396		2	124 792
72	Gestion des procédures douanières		188 328		1	188 328
73	Gestion des relations avec les salariés et les Organismes Sociaux Enoncé (7 è Ed,)		168 306		1	168 306
74	Gestion des relations avec les salariés et les Organismes Sociaux Enoncé (8è Ed,)		168 306		1	168 306
75	Gestion des Ressources Humaines		532 076		1	532 076
76	Gestion des Ressources Humaines 2014-2015		183 372		1	183 372
77	Gestion des Ressources Humaines		183 372		1	183 372
78	Gestion du risque au management des risques (Pourquoi, Comment ?)		381 612		1	381 612
79	Gestion fiscale et relation avec l'administration Des impôt Tome 1 (Enoncé)		156 510		1	156 510

80	Gestion fiscale et relation avec l'administration des impôt Tome 2 (Corrigé)		114 781		1	114 781
81	Gestion fiscale et relation avec l'administration des impôt Tome 2 (Enoncé)		160 674		1	160 674
82	Guide d'Application du Plan Comptable révisé du Burundi		94 400		1	94 400
83	Importer (Importation-Commerce international-Douane)		512 450		1	512 450
84	Impôt dans les affaires Internationales		1 338 120		1	1 338 120
85	Indispensables des procédures fiscales		153 636		1	153 636
86	International Tax Law (Offshore Tax Avoidance in South Africa)		375 409		1	375 409
87	Loi N° 1/02 du 24 janvier 2013 relative aux impôt sur les revenus		3 918		100	391 800
88	Loi N° 1/18 du 6 septembre 2013 relative aux procédures fiscales		3 729		100	372 900
89	Plan Comptable national révisé		94 400		2	188 800
90	Pouvoir disciplinaire de l'employeur : Surveillance, fautes, sanctions, procédures, contentieux		267 624		1	267 624
91	Pouvoir Syndical		173 361		1	173 361
92	Quelle stratégie pour votre stratégie		232 932		1	232 932
93	Sociologie des Entreprises		64 329		1	64 329

94	Sociologie des organisations		89 208		1	89 208
95	Systèmes Fiscaux		69 285		1	69 285
96	Travail dans le Monde : Relation Professionnelles, Démocratie et Cohésion Sociale		414 180		1	414 180
Total				-	335 716	366 851 733

3. STOCK Quartier 10

N°	Dénomination	MODELE	PU	En bon état		
				Boîte, paquet ou paire	Pièce	Valeur
1	Lavabo		70 000		5	350 000
2	Mécanisme WC		38 999		2	77 998
3	Papier duplicataire	Rame	12 980	387		5 023 260
4	Classeurs à levier		4 248		422	1 792 656
5	Classeurs	avec logo OBR	5 900		1 687	9 953 300
6	Transparent		9		95 100	855 900
7	Farde Aries pour véhicules		5 909		2 000	11 818 000
8	Intercalaires pour véhicule		252		46 000	11 592 000
9	Tableau d'affichage		649 000		6	3 894 000

10	Tableau blanc		649 000		4	2 596 000
11	Clé de roue		35 400		5	177 000
12	Clic (jeket)		106 200		5	531 000
13	Extincteur pour véhicule		53 100		19	1 008 900
14	Papiers hygiéniques		1 000		3 870	3 870 000
15	Jante pour vehicule		118 000		4	472 000
16	Pneu de réserve pour moto		45 000		1	45 000
17	Pneu pour véhicule	225/75R15	215 000		64	13 760 000
18	Pneu pour véhicule	195 R15C	180 000		26	4 680 000
19	Pneu pour véhicule	205R16	205 000		16	3 280 000
20	Pneu pour véhicule	265/65R17	275 000		5	1 375 000
21	Pneu pour véhicule	285/70R17	370 000		7	2 590 000
22	Pneu pour véhicule	205/70R15	190 000		3	570 000
23	Pneu pour véhicule	235/70R16	225 000		2	450 000
24	Pneu pour véhicule	235/65R17	390 000		9	3 510 000

25	RalLonge+Manivele		21 240		5	106 200
26	Triangle pour véhicule	Paire	21 240	18		382 320
27	Visière pour moto		25 000		1	25 000
28	Couverture pour veilleurs		20 000		9	180 000
29	Extincteur	4 kg en poudre	106 200		49	5 203 800
30	Extincteur	4 kg CO2	188 800		12	2 265 600
31	Gant pour veilleurs		7 080		9	63 720
32	Machettes pour veilleurs		5 450		9	49 050
33	Paires de bottines		23 600	9		212 400
34	Parapluies pour veilleurs		14 400		9	129 600
35	Torches pour veilleurs		7 500		9	67 500
36	Veste contre le froid pour veilleurs		35 000		9	315 000
37	Casquete de l'OBR(blanche)		10 325		240	2 478 000
38	Chronomètres		59 000		1	59 000
39	Cravattes		11 800		141	1 663 800

40	Echarpe (foulard pour dame)		11 800		49	578 200
41	Jupes		36 816		4	147 264
42	Sifflet d'arbitrage		14 160		1	14 160
43	Tenues basketball		47 200		12	566 400
44	Tenues football		47 200		15	708 000
45	Bloc d'armoire pour tiroir		30 000		12	360 000
46	Chaise métalliques pliables		106 200		120	12 744 000
47	Haut parleur		1 750 000		3	5 250 000
48	Tables en plastique		65 000		6	390 000
49	Tente	Grande	4 248 000		1	4 248 000
50	Tente	Petite	2 006 000		1	2 006 000
51	Bloc d'armoire pour tiroir		30 000		12	360 000
52	Bancs à 3 places assises		507 400		20	10 148 000
53	armoire métallique longue		566 400		58	32 851 200

54	Chaise en cuir grand dossier		820 100		3	2 460 300
55	Chaise orthopédique		737 500		143	105 462 500
56	Chaise pour guichet		472 000		2	944 000
57	Détecteur de métaux		1 239 000		5	6 195 000
58	étagère métallique		306 800		69	21 169 200
59	Forez Makita		649 000		1	649 000
60	Miroirs de sécurité		2 065 000		4	8 260 000
61	petite armoire en MDF		318 600		20	6 372 000
	Total			-	430	319 356 228

8.3. Le matériel électrique et informatique à faire assurer.

LE MATERIEL INFORMATIQUE ET ELECTRIQUE DE L'OBR A FAIRE ASSURER

VIRAGO

SITE	EMPLACEMENT	TYPE DE MATERIEL											PRIX TOTAL	
		DESKTOPS			LAPTOPS			IMPRIMANTES			PHOTOCOPIEUSES			
		QTE	P.U (Moyen)	P.T BIF	QTE	P.U. (Moyen)	P.T. BIF	QTE	P.U. (Moyen)	P.T. BIF	QTE	P.U. (moyen)		P.T.
VIRAGO	REZ-DE-CHAUSSEE	13	750 000 BIF	9 750 000	5	800 000 BIF	4 000 000	6	350 000 BIF	2 100 000	0	0 BIF	0 BIF	15 850 000 BIF
	1er ETAGE	17	750 000 BIF	12 750 000 BIF	43	800 000 BIF	34 400 000 BIF	6	350 000 BIF	2 100 000	0	0 BIF	0 BIF	49 250 000 BIF
	2ème ETAGE	11	750 000 BIF	8 250 000 BIF	21	800 000 BIF	16 800 000 BIF	8	350 000 BIF	2 800 000 BIF	0	0 BIF	0 BIF	27 850 000 BIF
	3ème ETAGE	19	750 000 BIF	14 250 000 BIF	56	800 000 BIF	44 800 000 BIF	6	350 000 BIF	2 100 000 BIF	0	0 BIF	0 BIF	61 150 000 BIF
	4ème ETAGE	25	750 000 BIF	18 750 000 BIF	45	800 000 BIF	36 000 000 BIF	5	350 000 BIF	1 750 000 BIF	0	0 BIF	0 BIF	56 500 000 BIF
	5ème ETAGE	6	750 000 BIF	4 500 000 BIF	22	800 000 BIF	17 600 000 BIF	3	350 000 BIF	1 050 000 BIF	0	0 BIF	0 BIF	23 150 000 BIF
	6ème ETAGE	2	750 000 BIF	1 500 000 BIF	5	1 200 000 BIF	6 000 000 BIF	4	1 700 000 BIF	6 800 000 BIF	1	8 000 000 BIF	8 000 000 BIF	22 300 000 BIF
	TOTAL	93		69 750 000 BIF	197		159 600 000 BIF	38		18 700 000 BIF	1	8 000 000 BIF	8 000 000 BIF	256 050 000 BIF

EMMAUS

SITE	DIRECTION	TYPE DE MATERIEL											PRIX TOTAL	
		DESKTOPS			LAPTOPS			IMPRIMANTES			PHOTOCOPIEUSES			
		QUANTITE	P.U	P.T	QTE	P.U.	P.T.	QTE	P.U. BIF	P.T. BIF	QTE	P.U. BIF		P.T.
EMMAUS	FORMATION/IMP LOC	2	750 000 BIF	1 500 000 BIF	5	700 000 BIF	3 500 000 BIF	3	350 000	1 050 000	1	1 400 000	1 400 000 BIF	7 450 000 BIF
	PROGRAMME & SUIVI	6	750 000 BIF	4 500 000 BIF	3	700 000 BIF	2 100 000 BIF	2	350 000 BIF	700 000 BIF	0	0 BIF	0 BIF	7 300 000 BIF
	REZ-DE-CHAUSSEE	19	750 000 BIF	14 250 000 BIF	11	700 000 BIF	7 700 000 BIF	3	350 000 BIF	1 050 000 BIF	0	0 BIF	0 BIF	23 000 000 BIF
	MOYEN CONTRIBUABLE	26	750 000 BIF	19 500 000 BIF	22	700 000 BIF	15 400 000 BIF	2	350 000 BIF	700 000 BIF	1	0 BIF	0 BIF	35 600 000 BIF
	MICRO-CONTRIBUABLE	3	750 000 BIF	2 250 000 BIF	4	700 000 BIF	2 800 000 BIF	2	350 000 BIF	700 000 BIF	0	1 400 000 BIF	0 BIF	5 750 000 BIF
	TAXE INTERNE	5	750 000 BIF	3 750 000 BIF	5	700 000 BIF	3 500 000 BIF	4	350 000 BIF	1 400 000 BIF	1	7 200 000 BIF	7 200 000 BIF	15 850 000 BIF
	INTERVENTION & MICRO-CONTRIBUABLE	4	750 000 BIF	3 000 000 BIF	3	700 000 BIF	2 100 000 BIF	2	350 000 BIF	700 000 BIF	0	0 BIF	0 BIF	5 800 000 BIF
	TOTAL	65		48 750 000 BIF	53		37 100 000 BIF	18		6 300 000 BIF	3		8 600 000 BIF	100 750 000 BIF

PORT

SITE	EMPLACEMENT	TYPE DE MATERIEL												PRIX TOTAL
		DESKTOPS			LAPTOPS			IMPRIMANTES			PHOTOCOPIEUSES			
		QUANTITE	P.U.	P.T.	QUANTITE	P.U.	P.T.	QUANTITE	P.U.	P.T.	QTE	P.U.	P.T.	
PORT	PORT	54	750 000 BIF	40 500 000 BIF	21	700 000 BIF	14 700 000 BIF	22	350 000 BIF	7 700 000 BIF	0	0	0	48 200 000 BIF
TOTAL		54		40 500 000 BIF	21		14 700 000 BIF			7 700 000 BIF	0		0	48 200 000 BIF

PALAIS DES ARTS

SITE	EMPLACEMENT	TYPE DE MATERIEL												PRIX TOTAL
		DESKTOPS			LAPTOPS			IMPRIMANTES			PHOTOCOPIEUSES			
		QUANTITE	P.U.	P.T.	QUANTITE	P.U.	P.T.	QUANTITE	P.U.	P.T.	QTE	P.U.	P.T.	
PALAIS DES ARTS	PALAIS DES ARTS	5	750 000 BIF	3 750 000 BIF	2	700 000 BIF	1 400 000 BIF	3	350 000 BIF	1 050 000 BIF	0	0	0	6 200 000 BIF
TOTAL		5		3 750 000 BIF	2		1 400 000 BIF	3		1 050 000 BIF	0		0	6 200 000 BIF

IMMATRICULATION

SITE	EMPLACEMENT	TYPE DE MATERIEL												PRIX TOTAL
		DESKTOPS			LAPTOPS			IMPRIMANTES			PHOTOCOPIEUSES			
		QUANTITE	P.U.	P.T.	QUANTITE	P.U.	P.T.	QTE	P.U.	P.T.	QTE	P.U.	P.T.	

IMMATICULATION	IMMATICULATION	7	750 000 BIF	5 250 000 BIF	2	700 000 BIF	1 400 000 BIF	6	1 200 000 BIF	7 200 000 BIF	0	0 BIF	0 BIF	13 850 000 BIF
TOTAL		7		5 250 000 BIF	2		1 400 000 BIF	6		7 200 000 BIF	0		0 BIF	13 850 000 BIF

RESORT INTERIEUR

SITE	EMPLACEMENT	TYPE DE MATERIEL											PRIX TOTAL	
		DESKTOPS			LAPTOPS			IMPRIMANTES			PHOTOCOPIEUSES			
		QTE	P.U.	P.T.	QTE	P.U.	P.T.	QTE	P.U.	P.T.	QTE	P.U.		P.T.
GITEGA	GITEGA	15	750 000 BIF	11 250 000 BIF	2	700 000 BIF	1 400 000 BIF	7	350 000 BIF	2 450 000 BIF	1	1 200 000 BIF	1 200 000 BIF	16 300 000 BIF
KAYANZA	KAYANZA	8	750 000 BIF	6 000 000 BIF	1	700 000 BIF	700 000 BIF	3	350 000 BIF	1 050 000 BIF	1	1 200 000 BIF	1 200 000 BIF	8 950 000 BIF
KANYARU-HAUT	KANYARU-HAUT	3	750 000 BIF	2 250 000 BIF	0	700 000 BIF	0 BIF	1	350 000 BIF	350 000 BIF	0	1 200 000 BIF	0 BIF	2 600 000 BIF
NGOZI	NGOZI	4	750 000 BIF	3 000 000 BIF	5	700 000 BIF	3 500 000 BIF	2	350 000 BIF	700 000 BIF	0	1 200 000 BIF	0 BIF	7 200 000 BIF
GASENYI	GASENYI	4	750 000 BIF	3 000 000 BIF	2	700 000 BIF	1 400 000 BIF	1	350 000 BIF	350 000 BIF	1	1 200 000 BIF	1 200 000 BIF	5 950 000 BIF
KOBERO	KOBERO	10	750 000 BIF	7 500 000 BIF	1	700 000 BIF	700 000 BIF	4	350 000 BIF	1 400 000 BIF	1	1 200 000 BIF	1 200 000 BIF	10 800 000 BIF
MUYINGA	MUYINGA	2	750 000 BIF	1 500 000 BIF	0	700 000 BIF	0 BIF	1	350 000 BIF	350 000 BIF	0	1 200 000 BIF	0 BIF	1 850 000 BIF
RUHWA	RUHWA	3	750 000 BIF	2 250 000 BIF	0	700 000 BIF	0 BIF	2	350 000 BIF	700 000 BIF	0	1 200 000 BIF	0 BIF	2 950 000 BIF
CIBITOKÉ	CIBITOKÉ	2	750 000 BIF	1 500 000 BIF	0	700 000 BIF	0 BIF	1	350 000 BIF	350 000 BIF	0	1 200 000 BIF	0 BIF	1 850 000 BIF
BUBANZA	BUBANZA	1	750 000 BIF	750 000 BIF	0	700 000 BIF	0 BIF	1	350 000 BIF	350 000 BIF	0	1 200 000 BIF	0 BIF	1 100 000 BIF
MURAMVYA	MURAMVYA	2	750 000 BIF	1 500 000 BIF	0	700 000 BIF	0 BIF	2	350 000 BIF	700 000 BIF	0	1 200 000 BIF	0 BIF	2 200 000 BIF
MWARO	MWARO	2	750 000 BIF	1 500 000 BIF	0	700 000 BIF	0 BIF	1	350 000 BIF	350 000 BIF	0	1 200 000 BIF	0 BIF	1 850 000 BIF

MAKAMBA	MAKAMBA	1	750 000 BIF	750 000 BIF	0	700 000 BIF	0 BIF	1	350 000 BIF	350 000 BIF	0	1 200 000 BIF	0 BIF	1 100 000 BIF
MABANDA	MABANDA	4	750 000 BIF	3 000 000	0	700 000 BIF	0 BIF	2	350 000 BIF	700 000	0	1 200 000	0 BIF	3 700 000
MUGINA	MUGINA	1	750 000 BIF	750 000 BIF	0	700 000 BIF	0 BIF	0	350 000 BIF	0 BIF	0	1 200 000 BIF	0 BIF	750 000 BIF
RUTANA	RUTANA	1	750 000 BIF	750 000 BIF	0	700 000 BIF	0 BIF	1	350 000 BIF	350 000 BIF	0	1 200 000 BIF	0 BIF	1 100 000 BIF
RUYIGI	RUYIGI	1	750 000 BIF	750 000 BIF	0	700 000 BIF	0 BIF	1	350 000 BIF	350 000 BIF	0	1 200 000 BIF	0 BIF	1 100 000 BIF
CANKUZO	CANKUZO	1	750 000 BIF	750 000 BIF	0	700 000 BIF	0 BIF	1	350 000 BIF	350 000 BIF	0	1 200 000 BIF	0 BIF	1 100 000 BIF
RUMONGE	RUMONGE	6	750 000 BIF	4 500 000 BIF	2	700 000 BIF	1 400 000 BIF	4	350 000 BIF	1 400 000 BIF	0	1 200 000 BIF	0 BIF	7 300 000 BIF
KARUSI	KARUSI	2	750 000 BIF	1 500 000 BIF	0	700 000 BIF	0 BIF	0	350 000 BIF	0 BIF	0	1 200 000 BIF	0 BIF	1 500 000 BIF
KIRUNDO	KIRUNDO	2	750 000 BIF	1 500 000 BIF	2	700 000 BIF	1 400 000 BIF	0	350 000 BIF	0 BIF	0	1 200 000 BIF	0 BIF	2 900 000 BIF
TOTAL		75		56 250 000 BIF	15		10 500 000 BIF	6		12 600 000 BIF	4		4 800 000 BIF	84 150 000 BIF
MATERIEL ELECTRIQUE														

SITE	EMPLACEMENT	TYPE DE MATERIEL									PRIX TOTAL
		GROUPE ELECTROGENE			ONDULEUR-CHARGEUR /PETIT ONDULEUR			AVR (STABILISATEUR)			
		QTE	P.U.	P.T.	QTE	P.U.	P.T.	QE	P.U.	P.T.	
VIRAGO (GE 50 KVA)	VIRAGO	1	39 820 000 BIF	39 820 000 BIF	1	7 950 000 BIF	7 950 000 BIF	1	13 785 000 BIF	13 785 000 BIF	61 555 000 BIF
EMMAUS (GE 150KVA)	EMMAUS	1	62 310 000 BIF	62 310 000 BIF	2	14 200 000 BIF	28 400 000 BIF	1	13 800 000 BIF	13 800 000 BIF	104 510 000 BIF
PORT (GE 200 KVA)	PORT	1	51 900 000 BIF	51 900 000 BIF	1	23 100 000 BIF	23 100 000 BIF	1	27 560 000 BIF	27 560 000 BIF	102 560 000 BIF
PORT 1 (PT ONDUL)	PORT	0	0 BIF	0 BIF	29	122 000 BIF	3 538 000 BIF	3	135 000 BIF	405 000 BIF	3 943 000 BIF
RUHWA (GE 20 KVA)	RUHWA	1	13 000 000 BIF	13 000 000 BIF	2	75 000 BIF	150 000 BIF	1	135 000 BIF	135 000 BIF	13 285 000 BIF

MABANDA (GE 20 KVA)	MABANDA	1	4 000 000 BIF	4 000 000 BIF	3	75 000 BIF	225 000 BIF	2	135 000 BIF	270 000 BIF	4 495 000 BIF
KANYARU (GE 20 KVA)	KANYARU	1	4 000 000 BIF	4 000 000 BIF	2	75 000 BIF	150 000 BIF	2	135 000 BIF	270 000 BIF	4 420 000 BIF
KAYANZA (GE 6.5 KVA)	KAYANZA	1	28 500 000 BIF	28 500 000 BIF	3	75 000 BIF	225 000 BIF	0	135 000 BIF	0 BIF	28 725 000 BIF
GATUMBA (GE 7,5 KVA)	GATUMBA	1	5 300 000 BIF	5 300 000 BIF	2	75 000 BIF	150 000 BIF	2	135 000 BIF	270 000 BIF	5 720 000 BIF
PALAIS DES ARTS (GE 13.5 KVA)	PALAIS DES ARTS	1	6 200 000 BIF	6 200 000 BIF	2	75 000 BIF	150 000 BIF	0	135 000 BIF	0 BIF	6 350 000 BIF
KOBERO (GE 500 KVA)	KOBERO	1	41 500 000 BIF	41 500 000 BIF	2	75 000 BIF	150 000 BIF	0	135 000 BIF	0 BIF	41 650 000 BIF
GITEGA (GE 50 KVA)	GITEGA	1	9 200 000 BIF	9 200 000 BIF	6	75 000 BIF	450 000 BIF	0	135 000 BIF	0 BIF	9 650 000 BIF
RUMONGE (GE 3 KVA)	RUMONGE	1	500 000 BIF	500 000 BIF	2	75 000 BIF	150 000 BIF	0	135 000 BIF	0 BIF	650 000 BIF
RESIDENCE CG (GE 20 KVA)	RESIDENCE CG	1	6 750 000 BIF	6 750 000 BIF	0	75 000 BIF	0 BIF	0	135 000 BIF	0 BIF	6 750 000 BIF
TOTAL		13		272 980 000 BIF	57		64 788 000 BIF	13		56 495 000 BIF	394 263 000 BIF

SERVEURS

SITE	EMPLACEMENT	TYPE DE MATERIEL						PRIX TOTAL
		SERVEURS			SWITCH iSCSi			
		QTE	P.U	P.T	QTE	P.U.	P.T.	
EMMAUS	EMMAUS	8	5 450 000 BIF	43 600 000 BIF	2	939 000 BIF	1 878 000 BIF	45 478 000 BIF
PORT	PORT	10	5 450 000 BIF	54 500 000 BIF	2	939 000 BIF	1 878 000 BIF	56 378 000 BIF
TOTAL		18		98 100 000 BIF	4		3 756 000 BIF	101 856 000 BIF

IP PHONE

IP PHONE	TYPE DE MATERIEL									PRIX TOTAL
	IP PHONE CISCO 6921			IP PHONE 8961			IP PHONE 8945			
	QTE	P.U.	P.T.	QTE	P.U.	P.T.	QTE	P.U.	P.T.	
	250	230 000 BIF	57 500 000 BIF	75	278 000 BIF	20 850 000 BIF	2	639 000 BIF	1 278 000 BIF	
TOTAL	250		57 500 000 BIF	75		20 850 000 BIF	2		1 278 000 BIF	79 628 000 BIF

EQUIPEMENTS RESEAUX

SITE	TYPE DE MATERIEL												PRIX TOTAL
	Check Point (SMS & SG)			CISCO ASA			ROUTEUR CISCO			SWITCH CISCO / DELL LINK			
	QTE	P.U.	P.T.	QTE	P.U.	P.T.	QTE	P.U.	P.T.	QTE	P.U.	P.T.	
VIRAGO	0		0 BIF	0		0 BIF	0	0 BIF	0 BIF	19	4 747 000 BIF	90 193 000 BIF	90 193 000 BIF
EMMAUS	1	152 317 837 BIF	152 317 837 BIF	4	25 800 000 BIF	103 200 000 BIF	2	11 450 000 BIF	22 900 000 BIF	18	4 747 000 BIF	85 446 000 BIF	363 863 837 BIF
PORT	0	0	0 BIF	4	25 800 000 BIF	103 200 000 BIF	2	11 450 000 BIF	22 900 000 BIF	8	4 747 000 BIF	37 976 000 BIF	164 076 000 BIF
PALAIS DES ARTS	0	0	0 BIF	0	0 BIF	0 BIF	1	11 450 000 BIF	11 450 000 BIF	12	53 000 BIF	636 000 BIF	12 086 000 BIF
IMMATRICULATION	0	0	0 BIF	0	0 BIF	0 BIF	1	11 450 000 BIF	11 450 000 BIF	1	4 747 000 BIF	4 747 000 BIF	16 197 000 BIF
SEP	0	0	0 BIF	0	0 BIF	0 BIF	1	11 450 000 BIF	11 450 000 BIF	1	53 000 BIF	53 000 BIF	11 503 000 BIF
AEROPORT	0	0	0 BIF	0	0 BIF	0 BIF	1	11 450 000 BIF	11 450 000 BIF	1	53 000 BIF	53 000 BIF	11 503 000 BIF

GITEGA	0	0	0 BIF	0	0 BIF	0 BIF	1	11 450 000 BIF	11 450 000 BIF	4	53 000 BIF	212 000 BIF	11 662 000 BIF
KAYANZA	0	0	0 BIF	0	0 BIF	0 BIF	1	11 450 000 BIF	11 450 000 BIF	1	53 000 BIF	53 000 BIF	11 503 000 BIF
KANYARU-HAUT	0	0	0 BIF	0	0 BIF	0 BIF	1	11 450 000 BIF	11 450 000 BIF	4	53 000 BIF	212 000 BIF	11 662 000 BIF
NGOZI	0	0	0 BIF	0	0 BIF	0 BIF	1	11 450 000 BIF	11 450 000 BIF	2	53 000 BIF	106 000 BIF	11 556 000 BIF
GASENYI	0	0	0 BIF	0	0 BIF	0 BIF	2	11 450 000 BIF	22 900 000 BIF	4	53 000 BIF	212 000 BIF	23 112 000 BIF
KOBERO	0	0	0 BIF	0	0 BIF	0 BIF	1	11 450 000 BIF	11 450 000 BIF	1	53 000 BIF	53 000 BIF	11 503 000 BIF
MUYINGA	0	0	0 BIF	0	0 BIF	0 BIF	1	11 450 000 BIF	11 450 000 BIF	1	53 000 BIF	53 000 BIF	11 503 000 BIF
RUHWA	0	0	0 BIF	0	0 BIF	0 BIF	1	11 450 000 BIF	11 450 000 BIF	2	53 000 BIF	106 000 BIF	11 556 000 BIF
CIBITOKÉ	0	0	0 BIF	0	0 BIF	0 BIF	1	11 450 000 BIF	11 450 000 BIF	1	53 000 BIF	53 000 BIF	11 503 000 BIF
BUBANZA	0	0	0 BIF	0	0 BIF	0 BIF	1	11 450 000 BIF	11 450 000 BIF	1	53 000 BIF	53 000 BIF	11 503 000 BIF
MURAMVYA	0	0	0 BIF	0	0 BIF	0 BIF	1	11 450 000 BIF	11 450 000 BIF	1	53 000 BIF	53 000 BIF	11 503 000 BIF
MWARO	0	0	0 BIF	0	0 BIF	0 BIF	1	11 450 000 BIF	11 450 000 BIF	1	53 000 BIF	53 000 BIF	11 503 000 BIF
MAKAMBA	0	0	0 BIF	0	0 BIF	0 BIF	1	11 450 000 BIF	11 450 000 BIF	1	53 000 BIF	53 000 BIF	11 503 000 BIF
MABANDA	0	0	0 BIF	0	0 BIF	0 BIF	1	11 450 000 BIF	11 450 000 BIF	1	53 000 BIF	53 000 BIF	11 503 000 BIF
MUGINA	0	0	0 BIF	0	0 BIF	0 BIF	1	11 450 000 BIF	11 450 000 BIF	1	53 000 BIF	53 000 BIF	11 503 000 BIF
RUTANA	0	0	0 BIF	0	0 BIF	0 BIF	1	11 450 000 BIF	11 450 000 BIF	1	53 000 BIF	53 000 BIF	11 503 000 BIF
RUYIGI	0	0	0 BIF	0	0 BIF	0 BIF	1	11 450 000 BIF	11 450 000 BIF	1	53 000 BIF	53 000 BIF	11 503 000 BIF
CANKUZO	0	0	0 BIF	0	0 BIF	0 BIF	1	11 450 000 BIF	11 450 000 BIF	2	53 000 BIF	106 000 BIF	11 556 000 BIF
RUMONGE	0	0	0 BIF	0	0 BIF	0 BIF	1	11 450 000 BIF	11 450 000 BIF	3	53 000 BIF	159 000 BIF	11 609 000 BIF

KARUSI	0	0	0 BIF	0	0 BIF	0 BIF	1	11 450 000 BIF	11 450 000 BIF	1	53 000 BIF	53 000 BIF	11 503 000 BIF
TOTAL	1		152 317 837 BIF	8		206 400 000 BIF	29		332 050 000 BIF	94		220 906 000 BIF	911 673 837 BIF

